



Parés pour le changement

Rapport annuel 2015-2016



Elections
Ontario



Office of the
Chief Electoral Officer
of Ontario



Bureau du directeur
général des élections
de l'Ontario

L'honorable Dave Levac
Président de l'Assemblée législative
Bureau 180, édifice de l'Assemblée législative, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1A2

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel portant sur les activités menées par mon bureau en application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* au cours de l'exercice 2015-2016.

Durant cette période, mon bureau a achevé la première année de planification de l'élection générale de 2018, organisé des élections partielles à Simcoe-Nord et à Whitby-Oshawa, mis à l'essai un nouveau modèle de dotation technologique, entamé le processus de redécoupage des circonscriptions électorales et déployé des efforts importants pour mettre en œuvre les priorités du *Plan stratégique 2013-2017* d'Élections Ontario.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.

A handwritten signature in cursive script, reading "Greg Essensa".

Greg Essensa

Table des matières

Le regard tourné vers 2018 : bilan de l'année 2015-2016	4
Cycle électoral de quatre ans	5
Après l'élection	6
Planifier le changement en vue de 2018	8
Vote en ligne	9
Des processus parés pour le changement : le nouveau modèle de dotation technologique	12
La nouvelle technologie	14
Soutien en faveur du nouveau modèle	14
Réussite du nouveau processus	14
Des systèmes parés pour le changement : le Système de gestion des élections	16
La communication parée pour le changement : lancement d'un nouveau site Web	18
Une carte électorale parée pour le changement : le redécoupage	22
Les processus d'Élections Ontario en vue du redécoupage	23
L'Ontario est la seule province à ne pas disposer d'un processus de redécoupage régulier	24
La Loi sur le financement des élections	26
Activités de financement des élections	27
Gestion des plaintes	27
Nombre et type de plaintes reçues	27
Activités d'inscription et de radiation	28
Subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale	28
Subventions à l'égard des frais de vérification	28
Nouveaux montants des subventions, des contributions et des dépenses	28
Renseignements détaillés sur les partis politiques et les activités d'inscription	29
Recommandations de modifications législatives	30
Loi électorale	44
Loi sur le financement des élections	58

Annexe A : Présentation de l'organisme	72
Annexe B : Partis politiques inscrits au 31 décembre 2015	76
Annexe C : Demandes d'inscription du nom d'un nouveau parti politique en 2015	78
Annexe D : Registered constituency association changes by party during 2015	79
Annexe E : Description des états financiers et des plafonds de contributions	80
Annexe F : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des partis politiques inscrits pour l'élection partielle de Simcoe-Nord du 3 septembre 2015	82
Annexe G : Sommaire des données financières extraites des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2015	84
Annexe H : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des partis politiques inscrits pour l'élection partielle de Whitby—Oshawa du 11 février 2016	86
Annexe I : Sommaire des données extraites des rapports sur la période de campagne des tiers inscrits pour l'élection partielle de Simcoe-Nord du 3 septembre 2015	88
Annexe J : Sommaire des données extraites des rapports sur la période de campagne des tiers inscrits pour l'élection partielle de Whitby—Oshawa du 11 février 2016	89
Annexe K : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des candidats et des associations de circonscription inscrits pour l'élection partielle de Simcoe-Nord du 3 septembre 2015	90
Annexe L : Sommaire des données financières extraites des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2015	92
Annexe M : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des candidats et des associations de circonscription inscrits pour l'élection partielle de Whitby—Oshawa du 11 février 2016	94
Annexe N : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de course des candidats à la direction d'un parti	96
Annexe O : Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt	97
Annexe P : Rapport sur l'accessibilité pour Whitby—Oshawa et Simcoe-Nord	104

> Le regard tourné vers 2018 : bilan de l'année 2015-2016

L'année 2015-2016 constitue la première année du cycle électoral de quatre ans menant à l'élection générale de 2018. Étant donné que les élections générales surviennent à peu près tous les quatre ans, il est utile d'envisager nos travaux dans un cycle d'activités de quatre ans. Quatre ans, cela peut sembler long, mais de nombreuses tâches doivent être menées à bien au cours de cet intervalle. Il suffit, pour s'en convaincre, de penser à l'ampleur des changements qu'Élections Ontario prévoit accomplir en vue de 2018.

Lorsque l'élection générale de 2011 s'est soldée par la formation d'un gouvernement minoritaire, Élections Ontario a dû recentrer la majeure partie de ses ressources de manière à se tenir prêt à intervenir à tout moment en vue du déclenchement d'une élection à date non fixe. Dans un tel contexte, il nous a été impossible d'avancer dans la mise en œuvre d'un grand nombre des améliorations concrètes qui, pourtant, s'imposent dans le cadre des priorités stratégiques édictées dans le *Plan stratégique 2013-2017*. Maintenant que l'élection générale de 2014 a abouti à la formation d'un gouvernement majoritaire, et donc à un régime d'élection à date fixe, Élections Ontario est prêt à déployer les efforts nécessaires pour concrétiser sa vision d'un processus électoral plus moderne pour les Ontariennes et les Ontariens.

Cycle électoral de quatre ans

Élections Ontario est résolument déterminé à concrétiser son plan stratégique avant l'élection générale de 2018. Au cours de cette première année, nous avons déjà réalisé des progrès considérables dans le respect des limites de notre mandat. Cependant, des modifications législatives seront nécessaires pour parvenir à la vision d'un processus électoral plus moderne et plus accessible pour les Ontariennes et les Ontariens.

Dans le cadre de notre modèle de dotation actuel, nous avons eu besoin d'environ 76 000 membres du personnel électoral le jour du scrutin en 2014. En raison de la croissance démographique et du redécoupage qui a créé 15 nouvelles circonscriptions électorales, nous pourrions avoir besoin de

Année 1	Bilan des enseignements tirés de l'élection générale de 2014 Planification de l'élection générale de 2018
Année 2	Renforcement Mise à niveau des systèmes et des processus
Année 3	Mise en œuvre Simulations et mises à l'essai
Année 4	Élection générale de 2018

Après l'élection

Le processus électoral ne prend pas fin le jour du scrutin. Au cours des semaines et des mois qui ont suivi l'élection générale de 2014, nous avons fermé nos bureaux du directeur du scrutin, payé des milliers de membres du personnel électoral et comptabilisé minutieusement les tonnes de documents transmis aux circonscriptions électorales. Nous avons également passé plusieurs mois à analyser notre rendement au cours du scrutin. Très présents auprès de notre personnel et des intervenants, nous avons pu examiner leurs commentaires et cerner des difficultés communes. La clôture de cette élection constitue le maillon indispensable pour commencer à planifier le cycle électoral de 2018.



près de 100 000 membres du personnel électoral d'ici 2018. Élections Ontario éprouve de plus en plus de difficulté à recruter le nombre de membres du personnel requis.

En outre, le travail à effectuer dans les bureaux de vote ne cadre plus avec les attentes du public. La journée de travail d'un membre du personnel électoral peut durer de 14 à 16 heures en moyenne. Le personnel doit porter une attention minutieuse aux détails et saisir manuellement les données. Les tâches les plus complexes – le dépouillement et la documentation du scrutin – sont exécutées à la fin d'une longue journée de travail. Alors qu'il n'y a pas eu jusqu'ici d'incidents graves compromettant l'intégrité du processus, le risque en ce sens ne peut qu'augmenter, dans la mesure où le processus n'est plus adapté aux attentes actuelles du public.

Des changements s'imposent pour assurer l'intégrité du processus électoral et préparer l'avenir.

Au cours de la première année du cycle électoral de 2018, nous avons concentré notre action sur les missions suivantes :

- Tirer les leçons de l'élection générale de 2014 : Dans le cadre de son processus de clôture habituel, Élections Ontario a procédé à une analyse approfondie de l'élection générale de 2014. L'organisme a formulé des recommandations pour améliorer les processus et les systèmes internes. Il a également élaboré des recommandations de modifications législatives.

- Planifier l'élection générale de 2018 : Élections Ontario a mis au point une feuille de route détaillée pour 2018 et désigné quatre priorités stratégiques :
 - o l'élection elle-même;
 - o la gestion des listes et des électeurs;
 - o le redécoupage;
 - o la technologie utilisée dans les bureaux de vote.
- Élaborer et mettre à l'essai un nouveau modèle de dotation technologique : Un nouveau modèle de dotation a été mis à l'essai avec succès lors de l'élection partielle tenue en 2016 à Whitby–Oshawa, au cours de laquelle des registres électroniques et des tabulatrices de vote équipées de la technologie d'aide au vote ont été utilisés. À la suite de ce projet pilote, des recommandations en vue d'importantes modifications législatives ont été formulées.





Planifier le changement en vue de 2018

Dans son *Plan stratégique 2013-2017*, Élections Ontario s'est engagé à établir, pour les Ontariennes et les Ontariens, des services modernes qui donnent la priorité aux besoins des électeurs. La meilleure façon d'apprécier les progrès réalisés vers la réalisation de cette vision est de les remettre dans le contexte du cycle électoral de quatre ans.

2011 : Donner la priorité aux électeurs

En prévision de l'élection générale de 2011, Élections Ontario s'est adapté aux modifications apportées à la *Loi électorale* en plaçant les besoins des électeurs au premier plan. Les électeurs ont bénéficié de plus d'options concernant le lieu, la date et les modalités du vote. La possibilité leur a été donnée de voter pendant une période de 29 jours dans les bureaux du directeur du scrutin, et ce, dès le lendemain de l'émission des décrets de convocation des électeurs. Le vote par la poste et le vote dans le cadre de visites à domiciles et à l'hôpital ont également été mis en œuvre. Nous avons considérablement amélioré l'accessibilité de l'élection en mettant en place des Normes d'accessibilité des bureaux de vote, des normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et des séances de formation, ainsi qu'en proposant

des options de technologie d'aide au vote qui ont permis aux personnes handicapées de voter en toute autonomie.

2014 : Améliorer l'efficacité des processus

Lorsque l'élection générale de 2011 a abouti à la formation d'un gouvernement minoritaire, Élections Ontario a dû se tenir prêt en permanence à tenir une élection générale comportant 28 jours de vote sans compromettre les efforts déployés pour améliorer l'accessibilité du scrutin. L'élection générale a été déclenchée en 2014. Face à la nécessité de se tenir prêt à passer à l'action à tout moment, Élections Ontario a amélioré ses processus opérationnels, utilisé ses ressources de manière créative et rationalisé ses processus à l'échelle de l'organisme, tout en gardant à l'esprit les restrictions budgétaires.

Vote en ligne

Le *Rapport sur les technologies permettant de voter d'autres façons* préparé par Élections Ontario en 2012 décrit les critères requis pour le vote en ligne et les obstacles actuels à ces critères. À ce jour, Élections Ontario n'a pas trouvé de solution de vote en ligne qui protégerait l'intégrité du processus électoral provincial. Par ailleurs, des systèmes de vote en ligne à travers le monde ont été confrontés

à divers défis à grande échelle. Un sondage mené après l'élection générale de 2014 a montré que l'opinion publique était divisée sur la mise en place du vote en ligne et a indiqué, pour la première fois, une légère baisse du soutien en faveur du vote en ligne.

Élections Ontario continuera d'examiner l'intégrité et l'accessibilité des nouvelles technologies à mesure qu'elles se font jour, afin de s'adapter aux innovations en protégeant les électeurs et le processus électoral.

2018 : Établir des services modernes

Maintenant que nous sommes à nouveau dans un régime d’élection à date fixe après l’élection générale de 2014, Élections Ontario peut se concentrer sur sa vision d’établir des services modernes pour les électeurs.

Le but de l’année 2015-2016 a été de tirer les leçons des élections générales précédentes et de fixer des priorités en vue de l’élection générale de 2018 afin de pouvoir commencer à moderniser le processus électoral.

Le processus électoral de l’Ontario n’a pas fondamentalement changé au cours des 100 dernières années. Les électeurs se rendent dans un lieu de vote désigné à une date précise. Après avoir fait rayer leur nom de la liste imprimée, ils reçoivent un bulletin de vote en papier qu’ils marquent à la main en toute confidentialité, puis déposent dans l’urne. Les bulletins de vote sont ensuite dépouillés manuellement par les membres du personnel électoral à la fin de la soirée.

Pour déterminer comment moderniser le processus électoral, Élections Ontario a pris en compte, d’une part, les attentes du public à l’égard de l’utilisation de la technologie pour optimiser les ressources liées au processus et, d’autre part, les défis actuels qui doivent être résolus. Après une analyse minutieuse, Élections Ontario a formulé trois projets prioritaires qui, ensemble, moderniseront les processus électoraux de l’Ontario :

- mettre en place un nouveau modèle de dotation technologique qui réduit les besoins en effectifs tout en améliorant l’expérience des électeurs;

- inciter les Ontariennes et les Ontariens à utiliser la technologie pour vérifier, valider, mettre à jour ou inscrire leurs renseignements sur la liste des électeurs.
- s’assurer que tous les intervenants, comme les directeurs du scrutin, les partis politiques, les associations de circonscription et les électeurs, sont prêts à passer de 107 à 122 circonscriptions électorales.

Mis à l’essai lors de l’élection partielle du 11 février 2016, le nouveau modèle de dotation technologique fixe le cadre d’orientation selon lequel Élections Ontario mettra en place la technologie lors de l’élection générale de 2018. Il entend atténuer les défis en matière de dotation tout en améliorant l’expérience des électeurs.

En prévision de l’élection générale de 2018, un outil d’inscription en ligne sera lancé. Grâce à cet outil, les électeurs pourront vérifier, valider, modifier ou ajouter leurs renseignements sur la liste des électeurs avant la période électorale. Les électeurs pourront ainsi contrôler directement la façon dont leurs renseignements sont consignés sur la liste des électeurs.

Élections Ontario est également en train de mettre à jour tous ses systèmes, ses produits géographiques et ses listes de produits dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle carte électorale.

Les réalisations suivantes ont été accomplies au cours du cycle de planification 2015-2016 :

- Élections Ontario a clairement défini la façon dont le processus électoral sera modernisé en 2018.



- Nos projets prioritaires couvrent l’ensemble des travaux préparatifs de l’élection générale de 2018 et l’élection elle-même.

Maintenant que le travail de planification est achevé, Élections Ontario s’attachera en 2016-2017 à défendre les modifications législatives nécessaires pour mener à bien son ambitieux plan de modernisation des élections en Ontario.

Pour déterminer comment moderniser le processus électoral, Élections Ontario a pris en compte, d’une part, les attentes du public à l’égard de l’utilisation de la technologie pour optimiser les ressources liées au processus et, d’autre part, les défis actuels qui doivent être résolus.

Des processus parés pour le changement : le nouveau modèle de dotation technologique

Élections Ontario reconnaît depuis plusieurs années que son processus électoral actuel n'est pas viable à long terme. Ce processus entièrement manuel nécessite un grand nombre d'effectifs. Or, Élections Ontario a de plus en plus de mal à trouver le personnel nécessaire pour une élection. Cette difficulté n'est pas propre à Élections Ontario. Lors de la dernière élection fédérale, Élections Canada n'a pu recruter que 285 000 personnes sur les 329 000 postes à pourvoir.

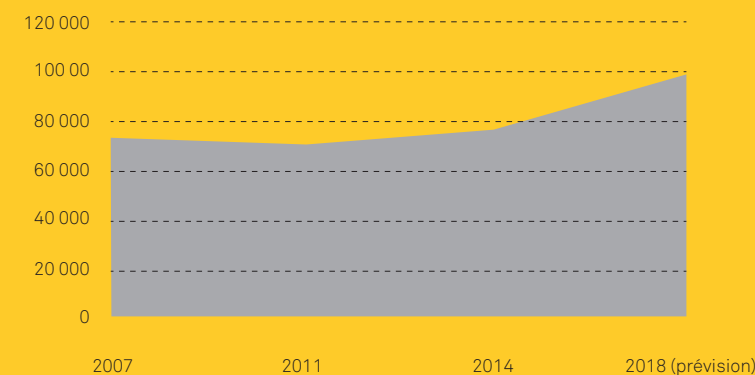
Élections Ontario reconnaît depuis plusieurs années que son processus électoral actuel n'est pas viable à long terme. Ce processus entièrement manuel nécessite un grand nombre d'effectifs. Or, Élections Ontario a de plus en plus de mal à trouver le personnel nécessaire pour une élection. Cette difficulté n'est pas propre à Élections Ontario. Lors de la dernière élection fédérale, Élections Canada n'a pu recruter que 285 000 personnes sur les 329 000 postes à pourvoir.

Lors de l'élection générale de 2014, Élections Ontario avait besoin d'environ 76 000 membres du personnel électoral dans toute la province. Les directeurs du scrutin se sont dits principalement préoccupés par leur incapacité de trouver suffisamment de personnel.

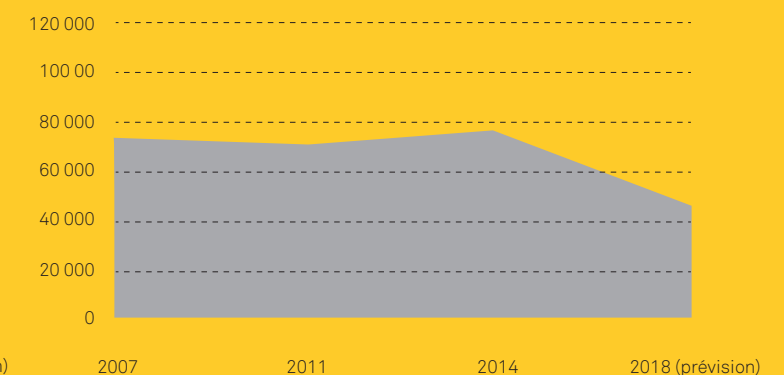
Dans le cadre de ses travaux de planification pour 2018, Élections Ontario a dû étudier comment la croissance démographique et la création de 15 nouvelles circonscriptions électorales influeraient sur les besoins en personnel. Élections Ontario prévoit que 100 000 membres du personnel seront nécessaires pour l'élection générale de 2018 si les processus restent inchangés.

Pour résoudre ce problème, Élections Ontario a élaboré un modèle de dotation technologique, lequel a été mis à l'essai avec succès lors de l'élection partielle tenue à Whitby-Oshawa le 11 février 2016. Ce modèle s'appuie sur deux technologies qui automatisent les démarches manuelles actuelles, améliorent l'expérience des électeurs et protègent l'intégrité du processus.

Employés nécessaires si les processus restent inchangés



Employés nécessaires dans le cadre du modèle de dotation technologique



La nouvelle technologie

Le registre du scrutin électronique remplace la liste imprimée. Au lieu d’avoir à parcourir manuellement une liste imprimée, qui renferme quelques centaines de noms, les membres du personnel électoral peuvent numériser la carte d’avis d’enregistrement (CAE) de l’électeur, et le registre du scrutin électronique repère l’enregistrement en moins d’une seconde.

Les tabulatrices de vote remplacent le dépouillement manuel des bulletins de vote. Ces solutions technologiques fiables et éprouvées permettent de dépouiller les bulletins de vote avec plus de rapidité et d’exactitude que dans le cadre d’un dépouillement manuel. Largement utilisées dans d’autres administrations depuis les années 1990, elles sont utilisées par Élections Ontario dans les bureaux du directeur du scrutin et dans les bureaux satellites depuis 2009.

Grâce à ce modèle automatisé, Élections Ontario peut utiliser ses ressources humaines de manière plus efficace, améliorer l’expérience des électeurs et protéger l’intégrité du processus. Le rapport sur l’élection partielle de Whitby–Oshawa, Proposition

de modèle de dotation technologique pour les élections provinciales de l’Ontario, présente une description détaillée de ce modèle et du projet pilote.

Réussite du nouveau processus

Le projet pilote mené lors de l’élection partielle de Whitby–Oshawa a été un franc succès. Les électeurs et les membres du personnel électoral qui ont été sondés se sont dits très favorables au nouveau modèle. L’amélioration de l’expérience des électeurs tient au fait qu’ils ont pu être servis par le premier membre du personnel électoral disponible, au lieu d’avoir à faire la queue dans un bureau de vote spécifique. Comme le montrent les études menées dans le cadre du projet pilote, les électeurs qui sont arrivés sur le lieu de vote munis de leur CAE et d’une pièce d’identité ont reçu un bulletin de vote en moins d’une minute. Le temps nécessaire pour dépouiller les bulletins de vote à la fin de la soirée a été réduit de deux tiers (d’environ 90 minutes en 2014 à moins de 30 minutes lors du projet pilote).

Le projet pilote a également permis de réduire le nombre de membres du personnel électoral nécessaires. Les besoins en effectifs ont été réduits d’environ 41 p. 100 grâce au nouveau modèle.



Soutien en faveur du nouveau modèle

- 96 p. 100 des électeurs sondés lors du projet pilote ont indiqué que la nouvelle technologie avait facilité le processus de vote.
- 93 p. 100 des électeurs sondés lors du projet pilote ont estimé que la technologie avait préservé l’intégrité du processus, c’est-à-dire assurer l’anonymat des électeurs et l’exactitude du dépouillement.
- 91 p. 100 des électeurs sondés lors du projet pilote étaient favorables à l’utilisation d’une technologie similaire lors d’élections futures.
- 89 p. 100 des membres du personnel électoral sondés lors du projet pilote étaient favorables à l’utilisation d’une technologie similaire lors d’élections futures.

- 87 p. 100 des membres du personnel électoral sondés ont convenu que la technologie était conviviale.
- 85 p. 100 des membres du personnel électoral sondés ont estimé que la technologie mise à l’essai avait préservé l’intégrité du processus.



Les besoins en effectifs ont été réduits d’environ 41 p. 100 grâce au nouveau modèle.

➤ Des systèmes parés pour le changement : le Système de gestion des élections

Élections Ontario a le plaisir d'annoncer qu'après plusieurs années d'élaboration, le Système de gestion des élections (SGE) a été mis en service comme système d'enregistrement au cours de l'élection partielle tenue à Whitby–Oshawa. Il vient ainsi remplacer sept systèmes vieillissants.

Ce nouveau système dorsal établit un système Web commun et sécurisé qui stocke tous les renseignements utiles à une élection et génère des produits électoraux.

Avant de mettre en service le système pour une élection partielle, Élections Ontario a mené deux simulations importantes. Lors de la première simulation, les données de l'élection partielle de Simcoe-Nord ont été utilisées pour reproduire l'élection dans un milieu clos et contrôlé. Pour la deuxième simulation, réalisée pendant l'élection partielle de Scarborough–Rouge River, un bureau fictif du directeur du scrutin, doté d'un personnel dédié, a été établi hors site. Compte tenu du succès des deux simulations, il a été décidé que le

SGE deviendrait le système d'enregistrement au cours des prochaines élections partielles.

Ce système intégré permet à Élections Ontario de gérer plus efficacement tous les aspects liés à l'administration des élections, ce qui améliorera le rendement et la responsabilisation au quartier général d'Élections Ontario et dans les bureaux du directeur du scrutin.

Le SGE est un projet en cours d'exécution. Nous continuerons à améliorer cet aspect de notre travail, en en modifiant la portée au besoin, à mesure que nous identifierons les nouveaux défis et possibilités du logiciel et que nous appuierons d'autres modifications législatives.



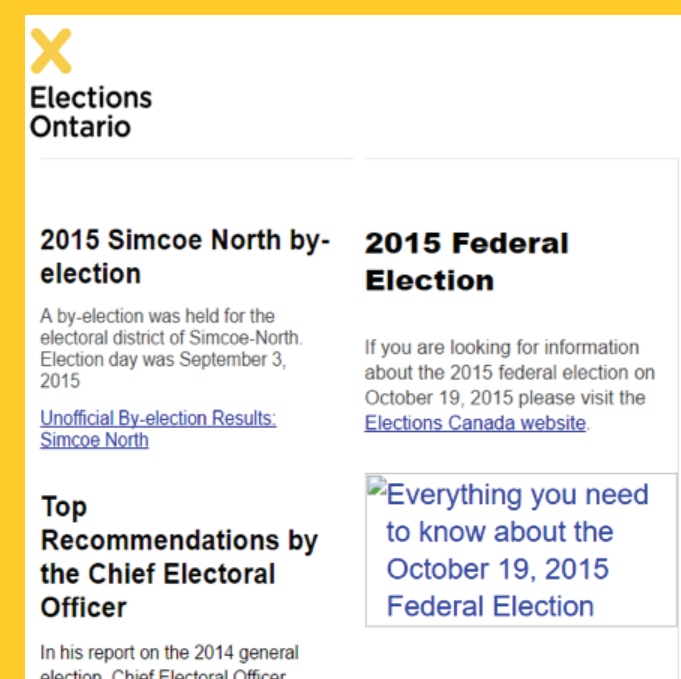
➤ **Ce système intégré permet à Élections Ontario de gérer plus efficacement tous les aspects liés à l'administration des élections.**

> La communication parée pour le changement : lancement d'un nouveau site Web

Lancé en avril 2015, le nouveau site Web d'Élections Ontario permet aux Ontariennes et aux Ontariens, ainsi qu'à l'ensemble des intervenants, de trouver et de consulter plus facilement les renseignements dont ils ont besoin. Les intervenants ont participé à la refonte du site afin de rendre son utilisation plus facile. Le nouveau site Web est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 et a atteint le niveau AA. Le site propose différentes options concernant les préférences de couleurs, la taille du texte, l'espacement des caractères et la police.

Le site Web en mars 2015

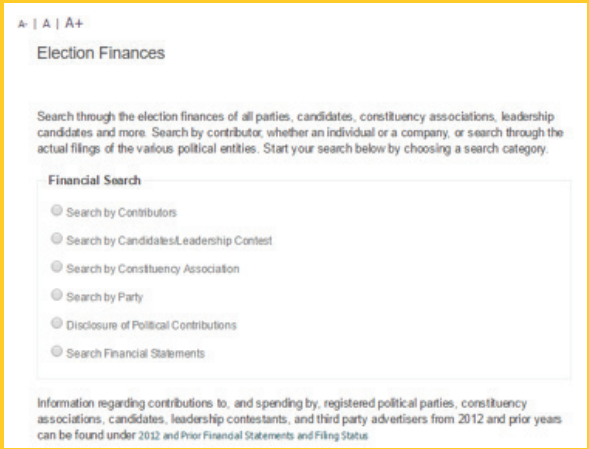
Le site Web aujourd'hui



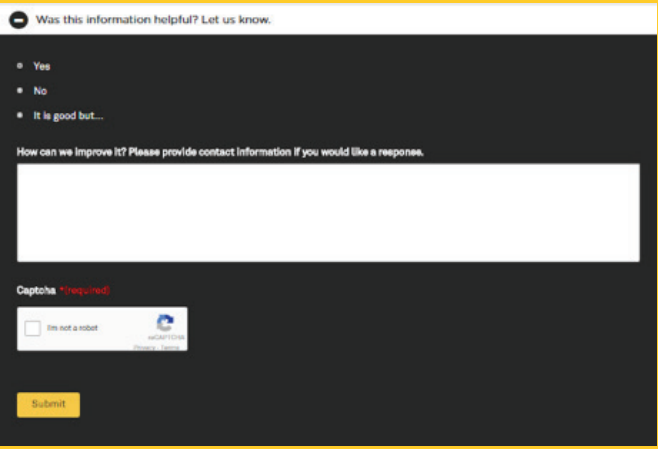
Le site Web comporte plusieurs nouvelles fonctionnalités :

- possibilité de consulter les dossiers financiers par personne, par parti ou par élection;
- compatibilité avec les appareils mobiles;
- formulaire de rétroaction présent sur chaque page;
- fonctions d’alerte : Élections Ontario peut ainsi mettre en évidence toutes les perturbations de service qui se produisent au cours d’une élection.

Recherche de dossiers financiers (à compter de 2014)



Formulaire de rétroaction sur le site



Le nouveau site Web d’Élections Ontario a recueilli un écho très favorable de la part des médias et des membres du public lors de la communication des résultats électoraux sur le site.



Une carte électorale parée pour le changement : le redécoupage

Le directeur général des élections préconise depuis plusieurs années que la *Loi de 2005* sur la représentation électorale soit modifiée de manière à prévoir un processus régulier et actualisé de révision des limites des circonscriptions électorales.

Il est essentiel pour notre processus démocratique de mettre à jour la carte électorale en fonction de la croissance de la population et des changements démographiques. L'article 3 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit le droit de vote qui, d'après la Cour suprême du Canada, comprend le droit à une « représentation effective ». Afin d'assurer aux citoyens cette représentation effective, les lois sur les limites des circonscriptions électorales doivent protéger la « parité relative du pouvoir électoral » et peuvent, à ce titre, prendre en considération des facteurs comme la géographie, l'histoire, les intérêts de la collectivité et la représentation des minorités.

Autrement dit, lorsque la carte électorale est dressée, la taille de la population de chaque circonscription devrait être raisonnablement semblable. En règle générale, les tribunaux acceptent un écart maximal de 25 p. 100, en plus ou en moins, par rapport à la population moyenne des circonscriptions.

La *Loi de 2015 sur la représentation électorale* a mis à jour la carte électorale de l'Ontario et créé 15 nouvelles circonscriptions électorales, ce qui portera le nombre total de circonscriptions électorales de 107 à 122 une fois que l'Assemblée législative sera dissoute. Ainsi, jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative en vue de la prochaine élection générale, Élections Ontario et toutes les entités politiques maintiennent deux systèmes

parallèles : un système pour les élections partielles qui fonctionne avec les 107 circonscriptions électorales et un système pour l'élection générale qui compte 122 circonscriptions électorales.

Les processus d'Élections Ontario en vue du redécoupage

Élections Ontario a mis sur pied une équipe de projet chargée de mener à bien les tâches liées au redécoupage autour de cinq grands projets :

- les changements relatifs aux associations de circonscription;
- la nomination des directeurs du scrutin;
- les mises à jour du SGE;
- les mises à jour du RPEO;
- la communication des changements.

Changements relatifs aux associations de circonscription

Les partis politiques sont autorisés à former des associations de circonscription dans les circonscriptions électorales. Une association vise à représenter le parti et exécute des activités connexes, comme des courses à l'investiture et des activités de financement.

Compte tenu du redécoupage, les partis doivent déterminer quelles associations de circonscription seront conservées ou dissoutes et inscrites auprès

d'Élections Ontario. Il s'agit là d'un processus essentiel pour assurer le suivi et la transparence des rapports financiers des partis et de leurs associations de circonscription. Ce processus a commencé le 1er mars 2016 et devrait se terminer d'ici le 30 novembre 2016. À l'appui de ce processus, Élections Ontario a mis à jour son logiciel dorsal, le SGE, pour qu'il prenne en charge les 122 nouvelles circonscriptions électorales. Les partis ont reçu des lignes directrices et d'autres documents dans le cadre de la transition.

Nomination des directeurs du scrutin

Dans le sillage des modifications de la carte électorale de l'Ontario, il est nécessaire de trouver de nouveaux dirigeants à même d'administrer l'élection dans ces circonscriptions. Les directeurs du scrutin sont responsables de l'administration de l'élection dans leur circonscription électorale respective. Compte tenu de l'évolution des limites des circonscriptions électorales, Élections Ontario doit s'assurer que chaque circonscription dispose des bons dirigeants sur le terrain. En vertu de la loi, le mandat de tous les directeurs du scrutin prend fin à compter du 1er janvier 2017. Avant la fin de leur mandat, Élections Ontario doit suivre un processus ouvert et transparent pour formuler des recommandations au lieutenant-gouverneur en conseil afin de proposer des personnes au poste de directrice ou de directeur du scrutin dans chacune des 122 circonscriptions électorales. Lors de sa tournée provinciale annuelle menée en automne 2015, Élections Ontario a informé les directeurs du scrutin actuels du processus de renouvellement des mandats, après quoi l'organisme a appliqué un processus public et

fondé sur le mérite pour recommander la candidature de certaines personnes lorsque des postes étaient vacants.

Mises à jour du SGE

Pivot de l'administration des élections, le SGE doit être mis à jour avec les 122 nouvelles circonscriptions électorales. Parallèlement, le système doit également être en mesure d'assurer la gestion des 107 circonscriptions électorales actuelles, au cas où une élection partielle serait déclenchée. Élections Ontario doit donc exploiter simultanément deux systèmes parallèles de gestion électorale.

Produits du RPEO

Le processus de redécoupage implique une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales. Dans ce contexte, de nouvelles cartes et de nouveaux fichiers de formes et produits géographiques doivent être créés. Certains produits, comme le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario (RPEO), qui génère la liste des électeurs, nécessitent d'importantes mises à jour.

L'Ontario est la seule province à ne pas disposer d'un processus de redécoupage régulier.

La Loi de 2015 sur la représentation électorale a mis à jour la carte électorale de l'Ontario, sans toutefois prévoir un processus d'examen régulier. Le directeur général des élections recommande depuis des années l'instauration d'un processus régulier, pilier essentiel de notre processus démocratique.

L'Ontario est la seule province au Canada à ne pas disposer d'un processus régulier pour examiner les limites de ses circonscriptions électorales.

Au cours des 25 prochaines années, la population de l'Ontario devrait augmenter de 32,7 p. 100, soit près de 4,4 millions de personnes. Advenant la mise en place d'un processus régulier d'examen des limites des circonscriptions électorales,

Élections Ontario pourrait travailler à le rendre prévisible et, par conséquent, optimiser les ressources qui lui sont allouées. Cette prévisibilité aiderait l'organisme à garantir un leadership solide sur le terrain. La régularité du processus contribuerait également à réduire les cas de partisanerie.





La Loi sur le financement des élections

Activités de financement des élections

Conformément à la *Loi sur le financement des élections*, le directeur général des élections supervise l'inscription des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de l'Ontario.

Nous examinons tous les états financiers afin de veiller à ce qu'ils respectent les dispositions et les plafonds des contributions prévus par la Loi. Nous nous chargeons également d'octroyer des subventions pour couvrir les frais des services de vérification et les dépenses liées à la campagne électorale.

La *Loi sur le financement des élections* oblige toutes les entités dont les états financiers sont supervisés par Élections Ontario à déposer ces déclarations dans les délais impartis. Tout retard nuit à notre capacité d'examiner les travaux et

peut retarder le versement des subventions de campagne. En 2015-2016, 108 retardataires tardifs et 10 non-déclarants ont été recensés. L'annexe O présente des renseignements détaillés sur les retardataires et les non-déclarants en date du mois de janvier 2017 pour les scrutins qui ont eu lieu en 2015-2016.

Gestion des plaintes

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, Élections Ontario a reçu 13 plaintes. Douze d'entre elles ont été classées lorsque nous avons établi qu'aucune loi n'avait été enfreinte.

Les plaintes reçues couvraient un large éventail de sujets, dont les collectes de fonds, le démarchage, la publicité politique générale et la publicité politique en période d'interdiction.

Le tableau suivant présente une ventilation des plaintes reçues.

Nombre et type de plaintes reçues

Nombre de plaintes reçues	Type de plaintes reçues (article et loi)	Dossier ouvert	Dossier fermé
3	Publicité politique (art. 37.1 de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	0	3
2	Violation de la période d'interdiction (art. 37 de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	0	2
2	Démarchage téléphonique (non contraire à la loi)	0	2
2	Collecte de fonds (art. 23 de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	0	2
1	Démarchage dans un immeuble à logements multiples (non contraire à la loi)	0	1
1	Placement d'affiches de campagne (non contraire à la Loi)	0	1
1	Contenu d'affiches de campagne (non contraire à la Loi)	0	1
1	Contributions politiques (art. 16 de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	1	0

Activités d’inscription et de radiation

Élections Ontario a procédé à l’inscription de six nouvelles associations et à la radiation d’une association. Dans le cadre de l’élection partielle de Simcoe-Nord, nous avons inscrit huit candidats et deux tiers annonceurs. Au titre de l’élection partielle de Whitby–Oshawa, nous avons inscrit douze candidats et deux tiers annonceurs. Nous avons également actualisé les données d’inscription de 19 partis politiques et de 416 associations de circonscription inscrites.

Subventions à l’égard des dépenses liées à la campagne électorale

Le directeur général des élections rembourse certaines dépenses. Des subventions de campagne sont versées à chaque candidat ayant obtenu au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés dans sa circonscription électorale. La subvention versée aux candidats correspond à 20 p. 100 des dépenses admissibles engagées au titre de leur campagne (sous réserve du plafond fixé) dans leur circonscription électorale. En outre, des subventions de campagne sont versées aux partis politiques dont les candidats ont obtenu au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés dans une circonscription électorale donnée. La subvention du parti est calculée en multipliant par 0,05 \$ le nombre de personnes ayant le droit de voter dans chaque circonscription électorale où le parti a obtenu au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés.

Les subventions à l’égard des dépenses liées à la campagne électorale versées au cours de l’exercice 2015-2016 ont totalisé 3 078 264,20 \$ pour les candidats admissibles et 381 063,20 \$ pour les partis

politiques admissibles. Ces subventions ne sont pas entièrement liées aux scrutins tenus au cours de cet exercice, car elles comprennent des subventions d’exercices précédents versées au cours du présent exercice.

Subventions à l’égard des frais de vérification

En vertu de la *Loi sur le financement des élections*, le directeur général des élections subventionne le coût des services fournis par les vérificateurs pour examiner les états financiers et faire rapport sur ceux-ci. À cette fin, il verse au vérificateur soit le montant total des honoraires exigés, soit un montant indexé, selon le moindre des deux. Le montant indexé est modifié tous les cinq ans. Dans le cas des vérifications effectuées entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2018, ce montant s’élève à 1 596 \$ pour les états financiers des partis politiques, à 798 \$ pour les états financiers des associations de circonscription, à 1 330 \$ pour les états financiers de la campagne des candidats et à 1 064 \$ pour les candidats à la direction d’un parti.

Au cours de l’exercice 2015-2016, le directeur général des élections a versé 446 506,60 \$ en subventions des frais de vérification.

Nouveaux montants des subventions, des contributions et des dépenses

Du fait de l’indexation, tous les montants des subventions, des contributions et des dépenses prévus par la *Loi sur le financement des élections* seront majorés d’un facteur de 1,33 du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018.

Catégorie	Description	Montant de base (\$)	Montant 2004-2008 (montant de base x facteur d'indexation de 1,12) (\$)	Montant 2009-2013 (montant de base x facteur d'indexation de 1,24) (\$)	Nouveau montant 2014-2018 (montant de base x facteur d'indexation de 1,33) (\$)	Renvoi à la Loi	États financiers connexes
Plafonds des contributions	Don à un parti inscrit par année (montant supplémentaire au cours d'une période de campagne électorale)	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	8 400
	Don à une association de circonscription inscrite par année	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 120
	Dons à toutes les associations de circonscription inscrites d'un même parti	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 600
	Don à un candidat inscrit	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 120
	Don à tous les candidats inscrits d'un même parti	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 600
Plafonds des dépenses	Plafond des dépenses liées à la campagne électorale par parti inscrit et par électeur	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.67
	Plafond des dépenses liées à la campagne électorale par candidat inscrit et par électeur	0.96	0.96	0.96	0.96	0.96	1.08
	Augmentation du plafond des dépenses liées à la campagne électorale de candidats inscrits dans des circonscriptions électorales du Nord	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 840
Audit Subsidies	Subvention des frais de vérification d'un parti politique inscrit (annuelle et liée à la campagne)	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 344
	Subvention des frais de vérification d'une association de circonscription inscrite (annuelle et liée à la campagne)	600	600	600	600	600	672
	Subvention des frais de vérification d'un candidat inscrit	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 120
	Subvention des frais de vérification d'un candidat à la direction inscrit	800	800	800	800	800	896
Subvention de campagne	Augmentation du plafond des remboursements à l'égard des candidats inscrits dans des circonscriptions électorales du Nord	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 840

Renseignements détaillés sur les partis politiques et les activités d’inscription

Outre les annexes mentionnées précédemment, veuillez consulter les annexes qui suivent pour obtenir des renseignements sur les activités d’inscription des partis politiques et des associations de circonscription.

- **Annexe B** : Partis politiques inscrits au 31 décembre 2015
- **Annexe C** : Demandes d’inscription du nom d’un nouveau parti politique en 2015
- **Annexe D** : Modifications apportées aux associations de circonscription inscrites par parti en 2015



➤ Recommandations de modifications législatives

Étant donné que l'élection générale de 2014 a abouti à la formation d'un gouvernement majoritaire, et donc à un régime d'élection à date fixe, Élections Ontario dispose du calendrier de planification nécessaire pour concrétiser sa vision d'un processus électoral plus moderne pour les Ontariennes et les Ontariens. Élections Ontario a désigné des priorités afin de faciliter le vote pour les Ontariennes et les Ontariens et s'est acquitté des activités de planification requises dans le cadre de son plan stratégique. En 2016-2017, nous défendrons les modifications législatives nécessaires pour exécuter notre plan de modernisation ambitieux.

Le processus électoral de l'Ontario n'a pas fondamentalement changé au cours des 100 dernières années, et nos lois et structures électorales actuelles ont été conçues à une époque où les pratiques opérationnelles et les technologies d'aujourd'hui n'existaient pas.

Le directeur général des élections est chargé de présenter à l'Assemblée législative de l'Ontario des recommandations concernant les modifications à apporter à la Loi électorale et à la *Loi sur le financement des élections* pour maintenir le processus électoral à jour.

Le défi consiste à formuler des recommandations de changement qui maintiendront un bon équilibre au sein du processus électoral, notamment entre, d'une part, les principes d'intégrité et de confiance du public et, d'autre part, l'importance d'assurer l'accessibilité et de préserver la confidentialité. L'adoption trop rapide des nouvelles technologies se révélerait coûteuse et risquée, mais, à l'inverse, une cadence trop lente comporterait également son lot de risques et ajouterait des coûts différents à l'efficacité du processus.

À la suite de l'élection partielle de Whitby-Oshawa, le directeur général des élections a formulé

des recommandations en vue de modifications législatives qui permettraient d'utiliser le modèle de dotation technologique au cours des prochaines élections générales organisées dans la province. Voici les quatre recommandations qu'il a faites à la suite du projet pilote et que le gouvernement s'est engagé à adopter depuis la rédaction de ce rapport.

Recommandations de modifications législatives découlant de l'élection partielle tenue à Whitby–Oshawa

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale afin d'autoriser l'utilisation accrue des tabulatrices de vote, en abrogeant les dispositions qui restreignent leur utilisation lors du vote par anticipation dans les bureaux du directeur du scrutin.

Lors de l'élection partielle, les tabulatrices de vote ont fonctionné sans aucun problème, comme c'est le cas depuis leur toute première utilisation dans une élection en Ontario. Grâce à l'utilisation généralisée des tabulatrices, les résultats de l'ensemble de la circonscription ont été communiqués plus rapidement que par le passé. Les résultats provenant de toutes les tabulatrices ont

été publiés sur le site Web d'Élections Ontario en moins de 30 minutes et ont couvert 71,7 p. 100 des suffrages. Si les bureaux de vote par anticipation avaient aussi utilisé les tabulatrices, les résultats de plus de 90 p. 100 des suffrages auraient été communiqués en moins de 30 minutes.

Les tabulatrices de vote constituent une technologie fiable et éprouvée pour les élections. Elles permettent de dépouiller les bulletins de vote avec plus de rapidité et d'exactitude que dans le cadre d'un dépouillement manuel.

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale afin qu'il dispose du pouvoir discrétionnaire d'intégrer au processus électoral des solutions technologiques à même de générer des gains d'efficacité, d'améliorer l'accessibilité et l'expérience des électeurs et de protéger l'intégrité du processus.

Le processus électoral doit être modernisé pour s'adapter aux attentes de la société et simplifier le travail des membres du personnel électoral. Notre modèle actuel n'est pas viable à long terme, il ne répond pas aux attentes du public en matière de prestation de services et, en l'absence de modification, il présente des risques pour l'intégrité du processus.

Le projet pilote mené lors de l'élection partielle de Whitby–Oshawa a montré qu'Élections Ontario pouvait intégrer des solutions technologiques au processus électoral de façon mesurée, raisonnée et factuelle.

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale de la province afin d'officialiser la communication des données rayées aux partis et aux candidats.

Aujourd'hui, dans le cadre de son service à la clientèle, Élections Ontario fournit aux partis et aux candidats des données sur les noms rayés. Les partis se sont habitués à cette pratique.

La *Loi électorale* autorise l'examen des documents électoraux, sans toutefois renfermer d'indication claire au sujet des données rayées. La communication des données rayées aux partis et aux candidats vise à optimiser les ressources des partis en leur donnant accès à ces données dans les documents électoraux. Cette pratique permet aussi d'uniformiser les règles du jeu, car les données sont transmises en même temps à tous les partis inscrits admissibles.

En officialisant la communication des données rayées aux partis et aux candidats, on parviendra à rehausser l'intégrité du processus électoral et à mieux protéger les renseignements personnels des électeurs.

Le directeur général des élections recommande de modifier la législation électorale de la province afin qu'il soit autorisé à offrir la technologie et de l'aide à d'autres organismes de gestion électorale au Canada.

Il faudra engager des dépenses en immobilisations pour investir dans les solutions technologiques. Cet investissement nécessaire ne se limite pas à une simple mise à niveau des systèmes. Il vise à protéger le processus électoral contre les risques qui, si rien n'est fait pour les atténuer, pourraient miner la confiance du public à l'égard de l'intégrité de notre démocratie. Il contribue à rehausser les services du gouvernement pour les rendre conformes aux normes attendues par la population ontarienne, et il jette les bases pour qu'Élections Ontario continue à suivre les

changements technologiques qui, sans aucun doute, transformeront les attentes du public lors des élections à venir.

En même temps, nous reconnaissons l'importance de faire preuve de prudence et d'utiliser judicieusement les deniers publics. Normalement, les élections générales ont lieu tous les quatre ans. Les tabulatrices de vote ont une durée de vie utile de 15 à 20 ans, soit environ 3 à 4 cycles électoraux. Afin d'optimiser l'investissement des fonds publics, le directeur général des élections recommande qu'Élections Ontario soit autorisé à échanger la technologie et l'expertise avec d'autres administrations en Ontario et au Canada qui témoignent un intérêt en ce sens.

Le fait d'autoriser les municipalités à obtenir des tabulatrices de vote directement auprès d'Élections Ontario réduirait sensiblement le nombre qu'elles doivent acheter ou louer.

Autres recommandations de modifications législatives

Le directeur général des élections continue de formuler les recommandations de modifications législatives suivantes.

Renforcer la réglementation visant les tiers

Le directeur général des élections recommande la constitution d'un organisme indépendant chargé d'examiner les possibilités de renforcer la réglementation visant les tiers en Ontario, de sorte que les tiers soient traités comme toutes les autres entités politiques visées par la Loi sur le financement des élections. Les nouveaux règlements devraient se pencher sur le plafonnement des dépenses et des contributions des tiers, aborder les rapports exigés des tiers et prévoir des dispositions en matière d'inscription et de lutte contre la collusion.

Dépenses de publicité des tiers et des partis politiques lors d'élections générales

	Élection générale de 2007		Élection générale de 2011		Élection générale de 2014	
	Tiers	Partis politiques	Tiers	Partis politiques	Tiers	Partis politiques
0 \$	2	6	3	11	4	13
Entre 1 \$ et 5 000 \$	5	1	5	5	11	1
Entre 5 001 \$ et 40 000 \$	6	1	6	2	7	1
Entre 40 000 \$ et 99 000 \$	3	1	4	0	6	1
Entre 99 001 \$ et 999 999 \$	3	0	1	0	6	0
Entre 1 000 000 \$ et 1 999 999 \$	1	1	2	1	1	1
Plus de 2 000 000 \$	2	2	1	2	2	2
Dépenses en publicité	\$1 847 659	\$11 297 135	\$6 804 470	\$11 977 547	\$8 696 231	\$12 566 785

Les tiers sont des groupes et des organisations, autres que les candidats et les partis politiques, qui font de la publicité au cours d'une élection pour appuyer un candidat ou un parti ou s'y opposer. Ces dernières années, l'Ontario a constaté une hausse du nombre de tiers et une augmentation globale très importante des dépenses en publicité politique. Les dépenses engagées lors de l'élection générale de 2014 ont augmenté de 358 p. 100 par rapport à l'élection générale de 2007. Exprimées en dollars, ces dépenses de publicité sont colossales. Elles ont plus que quadruplé, passant de 1,8 million à 8,7 millions de dollars.

La publicité faite par des groupes de défense des droits et des groupes d'intérêts spéciaux constitue un aspect sain de la liberté démocratique. Dans le cadre des élections, certains groupes choisissent de publiciser leurs points de vue sur des enjeux; d'autres groupes choisissent de faire de la publicité en faveur ou à l'encontre de certains partis. Cette dernière catégorie, connue sous le nom de tiers, doit s'inscrire et faire rapport de ses activités publicitaires auprès d'Élections Ontario, comme le font les partis politiques et les candidats. Élections Ontario examine ces rapports pour veiller au respect des lois sur le financement des élections ainsi qu'au maintien de conditions équitables au cours d'une élection.

Les partis et les candidats sont assujettis à des plafonds de dépenses et de contributions lors des campagnes électorales; les tiers ne le sont pas. Les partis et leurs associations de circonscription sont assujettis à des plafonds de contributions et à des exigences de rapport en dehors des campagnes électorales; les tiers ne le sont pas.

Le directeur général des élections estime qu'il est temps de réexaminer et de reformuler les règles

qui régissent les tiers faisant de la publicité politique, dans la mesure où ces derniers dépensent des sommes d'argent considérables et de plus en plus élevées aussi bien pendant la période électorale que pendant la période non électorale, laquelle n'est pas assujettie à la production de rapports. Le directeur général des élections est d'avis que les lois de l'Ontario sur le financement des élections doivent garantir des conditions équitables entre toutes les entités qui font de la publicité pour ou contre un parti ou l'élection d'un candidat.

Les règles de l'Ontario régissant la publicité faite par des tiers sont uniques. Bien que sept autres instances canadiennes exigent des tiers annonceurs qu'ils s'inscrivent et fassent rapport de leurs activités, l'Ontario est la seule instance canadienne à ne pas plafonner les dépenses. Il convient de noter que les autres instances du Canada qui ont décidé de réglementer les tiers ont prévu des plafonds de dépenses *inférieurs* à ceux qui s'appliquent aux partis politiques et aux candidats.

Tout examen des règles visant les tiers nécessite également de renforcer les dispositions anti-collision de notre loi. Le directeur général des élections estime qu'il est nécessaire de veiller à ce que les lois sur le financement des élections soient respectées.

Il est crucial que des modifications législatives soient apportées pour renforcer la réglementation régissant les tiers lors des élections, étant donné que le problème devrait prendre de l'ampleur à chaque cycle électoral. Dans le budget provincial de 2015, le gouvernement a annoncé qu'il souhaitait renforcer les règles relatives à la publicité faite par des tiers. Par conséquent, le directeur général des élections formulera en 2016 plusieurs recommandations spécifiques sur les façons d'améliorer les exigences dans ce domaine.

Un rapport détaillé sur les finances des entités politiques, dont les tiers, est fourni dans le présent rapport aux annexes F à N.

Depuis la rédaction de ce rapport, le gouvernement a adopté une loi visant à renforcer la réglementation des tiers.

Établir une autorité d'adressage unique

Le directeur général des élections recommande d'établir une autorité d'adressage unique en Ontario. Cette autorité d'adressage pourrait être établie par Élections Ontario ou par un autre organisme gouvernemental.

C'est l'une des plaintes qu'Élections Ontario reçoit le plus souvent des électeurs, des députés provinciaux, des partis et des candidats : « Comment se fait-il qu'Élections Ontario ne comprenne toujours pas où j'habite alors que j'occupe le même logement depuis 30 ans? »

La question est légitime. Le système d'adressage de l'Ontario est très complexe et porte à confusion en l'absence d'une autorité centrale d'adressage. L'Ontario est en effet l'une de quatre instances canadiennes à ne pas s'être doté d'une telle autorité.

Chacune des 444 municipalités de l'Ontario gère de manière autonome ses propres données d'adressage. Élections Ontario reçoit ensuite ces données de la Société d'évaluation foncière des municipalités et d'autres sources, et s'en sert pour communiquer avec les électeurs et les diriger vers le lieu de vote adéquat. Or, chaque municipalité possède sa propre convention d'adressage.

Élections Ontario s'est engagé à faire tout son possible pour améliorer la qualité des données utilisées pour dresser la liste des électeurs et s'est

donné comme priorité de mettre au point un outil d'inscription en ligne en vue de l'élection générale de 2018. Cet outil d'inscription électronique permettra aux électeurs de vérifier, de valider, de modifier ou d'ajouter leurs renseignements sur la liste des électeurs avant la période électorale. Les électeurs pourront ainsi contrôler directement la façon dont leurs renseignements sont consignés sur la liste des électeurs.

La création d'une autorité d'adressage unique permettrait d'uniformiser l'adressage (« boulevard », « boul. » ou « bd ») dans tout l'Ontario en harmonisant l'adresse rattachée à un même lieu, en résolvant les adresses en double dans la même municipalité et en attribuant un code géographique à chaque adresse. Ce travail apporterait une aide précieuse non seulement à Élections Ontario, mais aussi à toutes les organisations qui ont des problèmes d'adressage dans la province.

Planifier le redécoupage des limites des circonscriptions électorales de l'Ontario

Le directeur général des élections recommande que la Loi de 2005 sur la représentation électorale soit modifiée de manière à prévoir un processus régulier de révision des limites des circonscriptions électorales.

Comme indiqué précédemment, l'Ontario est la seule province au Canada à ne pas disposer d'un processus d'examen régulier des limites de ses circonscriptions électorales. Il est pourtant essentiel, pour le bien de notre processus démocratique, de mettre régulièrement à jour ces limites et d'instaurer un processus à intervalles fixes pour examiner et ajuster la carte électorale en fonction de la croissance de la population et des changements démographiques.

Au cours des 25 prochaines années, la population de l'Ontario devrait augmenter de 32,7 p. 100, soit près de 4,4 millions de personnes. On s'attend à ce que la population passe d'environ 13,4 millions de personnes en 2011 à 17,7 millions d'habitants en 2036. C'est dans la région du grand Toronto que la croissance devrait être la plus rapide. La population de la région devrait augmenter de 2,8 millions de personnes, soit 44,6 p. 100, pour atteindre près de 9,2 millions de personnes d'ici 2036.

Le directeur général des élections reste fermement convaincu que les limites des circonscriptions électorales devraient faire l'objet d'un processus de redécoupage régulier, afin que les circonscriptions de l'Ontario reflètent l'évolution démographique à compter de 2018 et à l'avenir.

Établir des normes d'évaluation communes et une norme de certification de la technologie électorale

Le directeur général des élections recommande que l'Ontario établisse des normes d'évaluation communes et un processus de certification de la technologie utilisée dans le cadre du processus électoral en Ontario.

La technologie ouvre des perspectives prometteuses pour les élections de demain. Les Ontariennes et les Ontariens attendent de plus en plus que la technologie soit utilisée pour faciliter le vote, offrir davantage de choix aux électeurs sur le mode, le moment et le lieu de vote et dégager des gains de productivité au sein du processus électoral. Les organismes électoraux, dont Élections Ontario, se tournent actuellement vers les technologies pour résoudre les défis logistiques, comme la difficulté de trouver les quelque 80 000 à 100 000 membres du personnel

qui seront nécessaires le jour du scrutin lors des élections à venir.

En Ontario, l'intégration de la technologie dans le processus électoral s'est faite au cas par cas à partir de la fin des années 1980, sous l'impulsion des municipalités. Cette approche au cas par cas tenait au fait que les technologies étaient nouvelles à l'époque et qu'aucune pratique exemplaire n'était encore apparue pour servir d'inspiration. Différentes municipalités de l'Ontario ont ainsi expérimenté diverses solutions technologiques et découvert des outils adaptés à leurs besoins locaux.

Forts de plus de 20 ans d'application pratique, nous en sommes aujourd'hui rendus à un stade où il nous faut tirer les leçons de nos expériences, afin de pouvoir élaborer des pratiques exemplaires et des directives à suivre. Si des normes étaient établies, les municipalités et la province disposeraient de directives cohérentes pour adopter des technologies éprouvées à l'aide d'une démarche mesurée et fondée sur des principes.

Il est crucial que notre démarche en matière de technologie soit intentionnelle et fondée sur les faits. En effet, tout en attendant des organismes électoraux qu'ils réalisent des gains de productivité au moyen de la technologie, les membres du public sont de plus en plus conscients des défaillances possibles des technologies. La technologie comporte de nombreux avantages, mais également des risques, comme l'ont montré les pannes de système récemment survenues au sein de grandes organisations.

Aujourd'hui mieux informés des logiciels, des maliciels et de la manipulation des systèmes technologiques, les membres du public sont de plus en plus désireux de savoir comment les

technologies utilisées lors des élections préservent l'intégrité de notre processus électoral. Pour qu'ils aient confiance en l'intégrité du processus électoral, ils doivent être assurés des points suivants :

- La technologie utilisée pour voter comptabilise chaque vote avec exactitude.
- La technologie utilisée pour voter préserve le caractère secret du vote.
- La technologie utilisée pour comptabiliser les voix est vérifiable et protégée contre toute falsification.
- La technologie utilisée pour transmettre les résultats de l'élection est vérifiable et protégée contre toute falsification.

Afin que le public reste confiant à l'égard de notre système électoral au fur et à mesure de l'adoption de la technologie, le directeur général des élections recommande que l'Ontario établisse un ensemble de normes d'évaluation communes qui aideront le personnel d'administration des élections à décider des technologies à adopter, à déterminer les modalités d'évaluation de ces technologies et à envisager des normes techniques particulières pour les technologies intégrées au processus électoral.

Prolonger le calendrier électoral

Le directeur général des élections recommande de prolonger le calendrier électoral afin que le processus électoral fonctionne sans heurts dans le cadre d'une élection à date non fixe.

Entre 2011 et 2014, Élections Ontario a géré ses activités sans qu'une date fixe soit prévue pour l'élection générale suivante. Une fois que l'élection

surprise de 2014 a été déclenchée, Élections Ontario a connu d'importantes difficultés pour ouvrir des bureaux du directeur du scrutin le jour de l'émission du décret de convocation des électeurs et commencer à servir le public dès le lendemain, comme la loi le prévoit.

Le directeur général des élections estime qu'un calendrier électoral de 29 jours est insuffisant pour assurer aux Ontariennes et aux Ontariens la tenue d'une élection réussie dans un contexte d'élection à date non fixe.

Fort heureusement, le calendrier électoral de 2014 a été prolongé à 36 jours en raison de fêtes religieuses intermédiaires. Sans ce calendrier prolongé (qui a été ordonné en raison des circonstances particulières), Élections Ontario aurait peut-être fait face à des défis insurmontables.

Un sondage Ipsos Reid mené après l'élection générale de 2014 a démontré que 47 p. 100 des directeurs du scrutin n'avaient pas eu assez de temps pour gérer les aspects logistiques liés à l'ouverture de leur bureau local. Seuls 42 p. 100 d'entre eux étaient d'avis que leur matériel de TI avait été installé à temps.

Un calendrier électoral prolongé donnerait aux directeurs du scrutin le temps dont ils ont besoin une fois l'élection déclenchée pour assurer une expérience de vote simple et sans heurts à tous les électeurs.

Simplifier le calendrier électoral

Le directeur général des élections recommande de modifier la loi afin qu'il dispose d'une plus grande latitude pour prendre des décisions au sujet du calendrier électoral.

Les dates clés du calendrier électoral sont énoncées dans la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*. Le compte de certaines dates se fait en avant à partir du jour de l'émission du décret de convocation des électeurs, tandis que d'autres jours sont calculés à rebours à partir du jour du scrutin et que d'autres encore se comptent en jectifs. Par conséquent, l'ensemble du calendrier électoral est modifié de manière incohérente lorsque la période électorale vient à s'écarter de la norme. Cette difficulté logistique pourrait être amoindrie si le directeur général des élections avait davantage de discrétion pour établir les dates clés.

Instituer un jour du scrutin qui ne soit pas un jour d'école

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale afin de changer le jour du scrutin de sorte que celui-tombe un jour où les écoles sont fermées (pendant la fin de semaine ou les vacances scolaires).

Les écoles sont fondamentales dans la tenue des élections. Elles comptent parmi les lieux de vote les plus connus et les plus pratiques, notamment parce qu'elles sont présentes dans la quasi-totalité des quartiers résidentiels de l'Ontario et qu'elles répondent généralement aux normes d'accessibilité.

Un jour du scrutin autre qu'un jour d'école faciliterait l'accès des électeurs aux écoles et contribuerait à garantir la sécurité des enfants.

De nombreuses démocraties dans le monde tiennent leurs élections la fin de semaine. Étant donné la baisse du taux de participation électorale, il convient de souligner que les démocraties qui tiennent

leurs élections pendant les fins de semaine ou les vacances scolaires présentent généralement des taux de participation bien plus élevés que le Canada. La tenue d'élections durant la fin de semaine serait beaucoup plus commode pour de nombreux électeurs et pourrait avoir une incidence positive sur le taux de participation.

Simplification des processus de déclaration de candidature, d'inscription et de parrainage

Le directeur général des élections recommande d'intégrer et de simplifier le processus de déclaration de candidature, d'inscription et de parrainage.

La *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* imposent aux candidats de suivre un processus complexe et alambiqué dans le cadre duquel ils doivent réaliser jusqu'à trois tâches clés avant de pouvoir devenir officiellement candidats. Lors de l'élection générale de 2014, tous les candidats devaient, aux termes de la *Loi électorale*, déposer leur déclaration de candidature auprès de leur directrice ou de leur directeur du scrutin local au plus tard à 14 h le 22 mai. C'est après avoir accompli ce processus que les candidats étaient assurés de voir leur nom figurer sur le bulletin de vote. S'ils souhaitaient que le nom du parti auquel ils sont affiliés figure à côté de leur propre nom sur le bulletin de vote, les candidats devaient également, en vertu de la *Loi électorale*, obtenir le parrainage officiel de leur parti; les chefs de parti devaient alors déposer des formulaires de parrainage auprès du directeur général des élections au plus tard à 14 h le 22 mai.

Aux termes de la *Loi sur le financement des élections*, les candidats doivent s'inscrire pour pouvoir engager des dépenses liées à la campagne élec-

torale et accepter des contributions. Ils peuvent déposer leur demande d'inscription auprès de la Division du financement des élections d'Élections Ontario jusqu'à la veille du jour du scrutin. Le processus de déclaration de candidature, d'inscription et de parrainage est inutilement complexe et devrait être intégré et simplifié.

Depuis la rédaction de ce rapport, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à intégrer et à simplifier le processus de déclaration de candidature, d'inscription et de parrainage.

Permettre l'inscription provisoire des personnes âgées de 16 ans

Le directeur général des élections recommande l'inscription provisoire des personnes par ailleurs admissibles sur le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario à leur 16^e anniversaire.

Les électeurs sont plus susceptibles de voter s'ils savent où et quand le faire. Élections Ontario indique aux électeurs où et quand voter en leur envoyant une carte d'avis d'enregistrement, sur laquelle sont précisés tous les renseignements pertinents. Les personnes qui figurent sur la liste des électeurs reçoivent automatiquement une carte d'avis d'enregistrement. Par conséquent, elles sont plus susceptibles de voter que celles qui ne sont pas inscrites sur la liste.

Pour leur part, les jeunes électeurs (âgés de 18 à 25 ans) présentent le taux d'inscription des votants le plus faible de tous les groupes d'âge en Ontario. Il va sans dire que leur inscription auprès d'Élections Ontario pourrait améliorer leur probabilité d'aller

voter. L'un des moyens les plus efficaces d'inscrire les jeunes votants pourrait être de procéder à leur inscription avant qu'ils obtiennent leur diplôme d'études secondaires. À l'heure actuelle, l'inscription des électeurs est limitée aux seules personnes âgées d'au moins 18 ans; toutefois, à cet âge, de nombreux jeunes ont déjà quitté l'école secondaire et sont entrés au collège, à l'université ou sur le marché du travail, où ils deviennent très mobiles et plus difficiles à joindre.

Si l'inscription anticipée était autorisée dès l'âge de 16 ans, Élections Ontario pourrait collaborer avec les écoles et le Programme d'attestation de la compétence des conducteurs de l'Ontario pour faire connaître le plus possible le processus d'inscription aux jeunes électeurs. Cette idée a reçu un écho favorable auprès d'un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants du niveau secondaire, car elle permettrait aux élèves de poser des gestes concrets dans la droite lignée de leurs cours d'éducation civique.

Dans le cadre de l'inscription provisoire des jeunes, l'âge de voter en Ontario resterait fixé à 18 ans et l'inscription deviendrait active au 18^e anniversaire d'une personne. Le régime d'inscription provisoire offrirait également plus d'occasions de mobiliser les jeunes avant leurs 18 ans, ce qui pourrait faire augmenter le taux de participation des jeunes électeurs.

Depuis la rédaction de ce rapport, le gouvernement a présenté un projet de loi pour autoriser l'inscription provisoire des personnes par ailleurs admissibles dès leur 16^e anniversaire.

Adopter une démarche de communication concrète

Le directeur général des élections recommande que la Loi électorale et la Loi sur le financement des élections permettent une démarche de communication plus concrète et discrétionnaire au cours d'une période électorale.

Rédigées à une époque où le papier était le principal support de la publicité et de la communication, les deux lois continuent d'exiger le recours à la publicité imprimée dans divers contextes. Par exemple, en vertu de la législation actuelle, Élections Ontario doit publier les lieux de vote par anticipation dans les journaux distribués dans la circonscription électorale trois jours avant le début du vote par anticipation.

Or, il s'agit d'une dépense à la fois exorbitante et inefficace, étant donné que le lectorat de la presse s'amenuise depuis dix ans et que de nombreux journaux locaux ont réduit leur fréquence de publication, voire totalement cessé de publier. En parallèle, d'autres canaux de communication sont de plus en plus acceptés, comme Internet et les médias sociaux. La législation devrait être modifiée afin de donner au directeur général des élections une plus grande latitude pour choisir les canaux de communication adéquats pour toucher les électeurs.

Faciliter les accès dans le cadre de la campagne électorale

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale afin qu'elle permette aux candidats d'avoir accès aux immeubles d'habitation, aux condominiums, aux coopératives et aux logements d'étudiants, dans la même mesure que la réglementation fédérale.

Les candidats et les partis politiques ont parfois du mal à accéder aux immeubles à logements multiples. En vertu de la législation actuelle, l'accès aux immeubles à logements multiples est régi par des statuts qui dépassent le mandat d'Élections Ontario. Le directeur général des élections recommande que la *Loi électorale* accorde aux candidats un accès similaire à celui prévu au niveau fédéral dans la *Loi électorale du Canada*. Les incohérences entre les deux lois sont source de confusion chez les électeurs et les entités politiques.

Depuis la rédaction de ce rapport, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à mettre en place un régime de pénalités administratives pour les propriétaires d'immeubles à logements multiples qui refusent l'accès aux candidats et à leurs démarcheurs.

Supprimer la première période d'interdiction de la publicité

Le directeur général des élections recommande de mettre à jour la législation afin de supprimer la première période d'interdiction de publicité lors des élections, car elle est aujourd'hui désuète.

La première période d'interdiction a été mise en place pour empêcher le parti politique formant le gouvernement d'acheter la totalité de la publicité radiophonique et télévisée disponible avant le déclenchement une élection et, par conséquent, de bénéficier d'un avantage injuste sur les autres partis. Toutefois, compte tenu de l'expansion, ces dernières années, des canaux de communication, y compris des médias sociaux et d'autres méthodes très efficaces et à faible coût, Élections Ontario ne croit plus qu'un parti puisse créer des

conditions inéquitables en achetant la majorité des médias disponibles. La loi en vigueur est donc désuète et doit faire l'objet d'une réforme.

Au cours de l'élection générale de 2014, une grande confusion s'est créée au sein des partis et chez d'autres intervenants quant aux types de publicités autorisées pendant la première période d'interdiction publicitaire. Le jour de l'émission du décret de convocation des électeurs et tout au long de la période d'interdiction, Élections Ontario a reçu un grand nombre de questions concernant, entre autres, l'acceptabilité du recours aux médias sociaux comme Facebook pendant la période d'interdiction. Les membres du public ne comprennent pas pourquoi la réglementation s'applique seulement aux médias traditionnels et non aux nouvelles formes de médias. La solution la plus simple consiste à supprimer la première période d'interdiction.

Depuis la rédaction de ce rapport, le gouvernement a présenté un projet de loi qui supprime la première période d'interdiction publicitaire.

Déplacer les élections à date fixe de l'automne au printemps

Le directeur général des élections recommande de modifier la législation actuelle qui prévoit que les élections générales à date fixe se tiennent le premier jeudi d'octobre tous les quatre ans, pour les déplacer à une date fixe au printemps, par exemple au début du mois de juin.

La tenue des élections au printemps est préférable pour de nombreuses raisons :

- Les élections municipales en Ontario ont lieu à date fixe à l'automne. En 2018, l'élection

provinciale se tiendra deux semaines avant les élections municipales. Des élections rapprochées risquent de susciter la lassitude des électeurs et d'entraîner une baisse de la participation aux élections.

- La tenue des élections en juin offre plus d'heures d'ensoleillement et des températures plus clémentes, ce qui permet aux candidats et aux démarcheurs d'interagir plus facilement avec le public.
- Le printemps compte moins de jours d'importance culturelle ou religieuse que l'automne.
- Le mois de juin est une période de dépôt plus pratique pour les candidats et les partis qui, dans le cadre du système actuel, doivent déposer leurs déclarations lors de l'année civile suivante.

Depuis la rédaction de ce rapport, le gouvernement a déposé un projet de loi qui modifie le calendrier électoral de la province de sorte que les élections aient lieu le premier jeudi du mois de juin.

Centraliser la gestion des campagnes électorales

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale pour permettre aux partis politiques inscrits d'accéder à tous les produits et services mis à la disposition des candidats.

Élections Ontario transmet des renseignements concernant les électeurs aux candidats et, à titre de service, fournit certains de ces mêmes renseignements aux partis politiques inscrits. Compte tenu de la centralisation croissante de

la gestion des campagnes électorales (alors même que la Loi électorale continue de prévoir un modèle décentralisé), il devient de plus en plus difficile de répondre à ce type de demandes de renseignements.

À titre d'exemple, au cours de l'élection générale de 2014, Élections Ontario a notamment fourni la liste préliminaire des électeurs et la liste des lieux de vote aux candidats et aux représentants des bureaux de campagne centraux des partis. Les documents que nous avons mis à la disposition des bureaux centraux n'étaient pas toujours identiques à ceux fournis aux candidats sur le terrain, en raison des limites de nos logiciels et de nos systèmes. Cette situation suscite la frustration des intervenants politiques.

Depuis la rédaction de ce rapport, le gouvernement a présenté un projet de loi en vertu duquel les partis politiques inscrits auront accès aux renseignements actuellement transmis aux candidats.

Autoriser l'imposition de pénalités administratives

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale et la Loi sur le financement des élections de sorte qu'il ait le pouvoir d'imposer des pénalités administratives.

Lorsque le directeur général des élections apprend qu'une personne ou un groupe semble avoir enfreint délibérément la *Loi électorale* ou la *Loi sur le financement des élections*, il est seulement autorisé à signaler l'activité en question au procureur général afin que l'infraction fasse l'objet de poursuites en vertu de la *Loi sur les infractions*

provinciales. Outre la radiation, seules peuvent être infligées des amendes sur déclaration de culpabilité. D'autres organismes de réglementation, dont Élections Canada, peuvent appliquer un plus vaste éventail de pénalités administratives dans le but de garantir la conformité des intervenants aux règles établies.

Par exemple, lors de l'élection générale de 2014, Élections Ontario a reçu plusieurs plaintes alléguant qu'une publicité politique n'avait pas l'autorisation adéquate ou que les documents de campagne d'un candidat contenaient des renseignements inexacts. Le directeur général des élections estime qu'il importe de pénaliser ce genre d'infraction mineure, mais qu'une poursuite complète et une condamnation au tribunal ne constituent peut-être pas une issue proportionnée. Si le directeur général des élections bénéficiait de pouvoirs élargis, comme ceux exercés par d'autres organismes de réglementation, y compris le pouvoir d'imposer des amendes administratives, d'infliger des suspensions temporaires ou de donner des réprimandes publiques, il serait possible de parvenir à un meilleur respect des lois en vigueur et le public ferait davantage confiance au processus électoral.



Depuis la rédaction de ce rapport, le gouvernement de l'Ontario a donné suite à de nombreuses recommandations du directeur général des élections en présentant le projet de loi 2, *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne le financement électoral* (qui a reçu la sanction royale le 5 décembre 2016) et le projet de loi 45, *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* (qui a reçu la sanction royale le 8 décembre 2016). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications apportées par ces projets de loi, veuillez consulter le site www.elections.on.ca.



Bureau du directeur général des élections

Loi électorale

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016



Elections
Ontario

51, prom. Rolark
Toronto (ON) M1R 3B1

elections.on.ca
1-888-668-8683

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints, présentés en vertu de la *Loi électorale*, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, sous la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été correctement établis dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 6 février 2017.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles internes conçu pour garantir dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps voulu à des données financières fiables. Ce système repose notamment sur des politiques et des procédures officielles ainsi que sur une structure organisationnelle permettant de déléguer les pouvoirs et de séparer les responsabilités de manière appropriée.

Les états financiers ont été audités par la vérificatrice générale. Sa responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, présenté à la page suivante, décrit la portée de l'examen et l'opinion de l'auditeur.

Greg Essensa

Directeur général des élections
6 février 2017

ATS : 1-888-292-2312 **téléc. :** 416-326-6200 **courriel :** info@elections.on.ca



Rapport de l'auditeur indépendant

Au directeur général des élections
et au président de l'Assemblée législative de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi électorale*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financier, sur la base de mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que

celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de *Loi électorale* au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats et de son excédent accumulé, de l'évolution de son à l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 6 février 2017

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA
Vérificatrice générale

État de la situation financière

Au 31 mars 2016

	2016	Redressée (note 13) 2015
	\$	\$
Actif financier		
Encaisse	5 000 000	5 000 000
Comptes débiteurs (note 4)	201 974	345 543
	5 201 974	5 345 543
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	1 650 925	1 702 310
Obligation au titre des avantages accumulés (note 6B)	831 017	832 722
Payable à la province de l'Ontario (note 3)	2 661 915	2 810 511
	5 143 857	5 345 543
Actif financier net	58 117	—
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 7)	7 879 340	9 472 027
Charges payées d'avance	339 884	381 278
	8 219 224	9 853 305
Excédent accumulé	8 277 341	9 853 305

Engagements (note 10)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par :



Directeur général des élections

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 11) 2016	2016	Redressé (note 13) 2015
	\$	\$	\$
Dépenses			
Droits, frais et honoraires			
Directeurs du scrutin	510 000	275 343	12 688 582
Secrétaires du scrutin et du bureau de vote	363 800	131 702	9 081 307
Personnel de soutien	157 800	67 580	3 424 649
Autres adjoints	74 400	32 065	1 856 142
Scrutateurs principaux	47 700	29 558	1 189 626
Agents de recrutement	46 700	22 278	1 165 312
Chefs de secteur	27 400	16 712	683 716
Coordonnateurs de l'informatisation	35 500	14 904	884 840
Réviseurs adjoints en poste le jour du scrutin	57 700	13 874	1 439 942
Autres superviseurs électoraux	14 800	8 796	370 635
Agents de formation	—	8 727	513 773
Agents réviseurs	9 400	2 552	235 735
	1 345 200	624 091	33 534 259
Dépenses de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux (note 6)	6 578 800	8 354 468	7 924 263
Matériel de bureau et locations	4 351 600	4 406 642	5 699 577
Systèmes d'information et services de conseils	5 615 000	4 005 877	8 162 125
Loyer, entretien et sécurité du siège	1 435 000	1 372 433	1 185 516
d'Élections Ontario			
Employés contractuels et temporaires	2 583 900	1 238 615	4 788 088
Téléphone, affranchissement et expédition	921 900	697 150	2 800 974
Charges liées à la formation	608 100	271 729	595 675
Services de conseils en gestion	564 500	259 614	251 976
Fournitures et formulaires électoraux	349 800	238 854	1 625 778
Location de bureaux de vote et de bureaux du direc- teur du scrutin	225 600	144 159	5 634 840
Frais juridiques	200 100	132 598	380 073
Publicité	371 500	128 493	2 889 081
Déplacements	417 800	101 040	741 192
Cartes d'avis de recensement	132 000	24 365	6 769 226
Liste des électeurs	23 700	21 356	590 747
	24 379 300	21 397 393	50 039 131
Dépenses d'amortissement			
Dépenses d'amortissement – immobilisations corporelles	—	3 201 464	2 768 087
Total des dépenses	25 724 500	25 222 948	86 341 477
Revenus			
Trésor (note 3)		23 588 867	87 448 672
Gain sur vente d'immobilisations		58 117	—
Total des revenus		23 646 984	87 448 672
(Déficit)/excédent annuel		(1 575 964)	1 107 195
Excédent accumulé au début de l'exercice		9 853 305	8 746 110
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		8 277 341	9 853 305

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif financier net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	Redressé (note 13) 2015
	\$	\$
(Déficit)/excédent annuel	(1 575 964)	1 107 195
(Acquisition) d'immobilisations corporelles	(1 608 777)	(3 894 248)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 201 464	2 768 087
(Acquisition) de charges payées d'avance	(339 884)	(381 278)
Utilisation des charges payées d'avance	381 278	400 244
Augmentation/(diminution) de l'actif financier	58 117	—
Actif financier net au début et à la fin de l'exercice	—	—

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	Redressé (note 13) 2015
	\$	\$
Opérations de fonctionnement		
Excédent accumulé	(1 575 964)	1 107 195
Amortissement des immobilisations corporelles	3 201 464	2 768 087
Obligation au titre des avantages accumulés	(1 705)	1 137 455
Gain sur vente d'immobilisations	(58 117)	—
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
(Augmentation)/Diminution des comptes débiteurs	143 569	(97 234)
(Augmentation)/Diminution des charges payées d'avance	41 394	18 966
Augmentation/(Diminution) des comptes créditeurs	(51 385)	(739 948)
(Diminution)/Augmentation du passif payable à la province de l'Ontario	(148 596)	(5 300 273)
Flux de trésorerie fournis par les opérations de fonctionnement	1 550 660	(1 105 752)
Opérations en capital		
Achat d'immobilisations corporelles	(1 608 777)	(3 894 248)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	58 117	—
Flux de trésorerie (utilisé pour) les opérations en capital	(1 550 660)	(3 894 248)
(Diminution) de la trésorerie	—	(5 000 000)
Encaisse au début de l'exercice	5 000 000	10 000 000
Encaisse à la fin de l'exercice	5 000 000	5 000 000

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

1. Nature des activités

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) a été établi en vertu de la *Loi électorale* pour organiser l'élection des députés de l'Assemblée législative. Élections Ontario coordonne la formation et la rémunération de tous les membres du personnel électoral, ainsi que la mise à disposition de l'ensemble des lieux de vote, du matériel et des fournitures. Par ailleurs, Élections Ontario dirige et supervise le directeur du scrutin de chaque circonscription électorale.

Il y a eu deux élections partielles au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016. Il y a eu une élection générale le 12 juin 2014. La rémunération et les avantages sociaux du directeur général des élections et du personnel permanent d'Élections Ontario ne sont pas considérés comme des « dépenses d'élection, indemnités et honoraires » aux termes de la *Loi électorale*. Ces dépenses font néanmoins partie des présents états financiers afin de donner une vue d'ensemble des dépenses d'Élections Ontario (voir note 13).

Élections Ontario administre également la *Loi sur le financement des élections*, pour laquelle des états financiers distincts sont produits.

2. Principales conventions comptables

A) Principes comptables de base

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les conventions comptables importantes utilisées pour dresser ces états sont résumées ci-après.

B) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés durant la période d'engagement des dépenses sous-jacentes.

C) Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens utilisés et de tous les services reçus pendant l'exercice est porté aux dépenses.

D) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Matériel et logiciel informatique	3 ans
Ameublement et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les actifs en développement ne sont pas amortis avant d'être disponibles pour l'emploi productif.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'Élections Ontario de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, ladite immobilisation corporelle est dépréciée. Le montant de la dépréciation est comptabilisé comme dépense dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

E) Instruments financiers

Les actifs et passifs d'Élections Ontario sont comptabilisés comme suit :

- L'encaisse est assujettie à un risque négligeable de fluctuation de sa valeur, si bien que sa valeur comptable correspond approximativement à sa juste valeur.

- Les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, et les montants payables à la province de l'Ontario sont comptabilisés au coût.
- L'obligation au titre des avantages accumulés est comptabilisée au coût en fonction des droits acquis par les employés au 31 mars 2016. Une estimation de la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles concernant la date où ces avantages seront effectivement versés n'a pas été faite, car il ne devrait pas y avoir d'écart significatif par rapport au montant comptabilisé.

Élections Ontario n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

F) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance, qui correspondent notamment aux licences de logiciels, sont imputées aux charges durant les périodes d'utilisation prévues.

G) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des honoraires, revenus et dépenses pour la période de déclaration. La durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation au titre des avantages accumulés sont des éléments qui nécessitent de recourir à d'importantes estimations.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

3. Sources des fonds et des revenus divers

En vertu de la *Loi électorale*, les dépenses d'élection, indemnités et honoraires sont prélevés sur le Trésor de la province de l'Ontario (la Province). Un mandat à justifier, sous forme d'avances en espèces, a été accordé à Élections Ontario pour le paiement des dépenses au moment où elles sont engagées. Élections Ontario demande périodiquement à la Province de lui verser des fonds pour compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier. Au 31 mars 2016, le solde du mandat à justifier s'élevait à 5 000 000 \$ (5 000 000 \$ en 2015). Le solde du passif payable à la Province inscrit dans l'État de la situation financière représente le solde du mandat à justifier non dépensé à la fin de l'exercice.

Les salaires et avantages sociaux sont approuvés chaque année par la Commission de régie interne, prélevés sur les crédits affectés par la province de l'Ontario et, par conséquent, exclus du mandat à justifier.

4. Comptes débiteurs

	2016	2015
Comptes débiteurs	25 421	765
TVH à recevoir	176 553	344 778
	201 974	345 543

Les comptes débiteurs correspondent en grande partie à des remboursements qui ont été versés par des fournisseurs après la fin de l'exercice et à la TVH à recevoir. Il est donc inutile de constituer des provisions pour créances douteuses.

5. Comptes créditeurs et charges à payer

	2016	2015
Dépenses de fonctionnement et charges à payer	1 268 269	1 359 152
Honoraires à payer	33 850	38 425
Avantages accumulés	348 806	304 733
	1 650 925	1 702 310

Les dépenses de fonctionnement et charges à payer correspondent en grande partie à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions commerciales habituelles. Les honoraires à payer correspondent aux honoraires versés notamment aux directeurs du scrutin au titre des services rendus en vertu de la *Loi électorale*. Les avantages sociaux accumulés sont comptabilisés en fonction des arrangements en matière d'emploi et des droits prévus par la loi.

6. Avantages sociaux futurs

A) Prestations de retraite

Les employés à temps plein d'Élections Ontario cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime de retraite à prestations déterminées ouvert aux employés de la Province et de nombreux organismes provinciaux. La Province, qui est le seul commanditaire de la CRF, détermine le montant des paiements annuels qu'Élections Ontario doit verser à la caisse. Comme le commanditaire doit s'assurer que la caisse de retraite est financièrement viable, les excédents ou passifs non capitalisés découlant des évaluations actuarielles requises par la loi ne sont pas des actifs ou obligations d'Élections Ontario.

Les 461 000 \$ versés cette année par Élections Ontario (517 000 \$ en 2015) sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

B) Obligation au titre des avantages accumulés

Bien que les coûts relatifs aux indemnités de départ prescrites par la loi et aux congés accumulés inutilisés par les employés soient comptabilisés par la Province au moment où ces avantages sont acquis par les employés admissibles, ces coûts sont également comptabilisés dans les présents états financiers. Pour l'exercice écoulé, ces coûts totalisent 42 000 \$ (12 000 \$ en 2015) et sont déclarés dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. L'obligation totale au titre de ces coûts est comptabilisée dans l'obligation au titre des avantages accumulés, moins les montants payables dans un délai d'un an, qui sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer, comme suit :

	2016	2015
Obligation totale au titre des indemnités de départ et des congés annuels	1 179 823	1 137 455
Moins : Montants dus dans un délai d'un an et inclus dans les créditeurs et charges à payer	348 806	304 733
Obligation au titre des avantages accumulés	831 017	832 722

C) Avantages postérieurs à l'emploi, autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé et financé par le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario, et n'est donc pas traité dans ces états financiers.

7. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciel informatique	Logiciels en développement	Ameublement et équipement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2015)	23 325 210	5 325 838	1 093 383	748 742	30 493 173
Acquisitions	1 398 141	38 819	30 561	141 256	1 608 777
Dépréciations	(7 588 909)	—	(64 338)	—	(7 653 247)
Transfert de logiciels en développement	4 676 973	(4 676 973)	—	—	—
Solde de clôture (31 mars 2016)	21 811 415	687 684	1 059 606	889 998	24 448 703
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2015)	19 459 515	—	892 830	668 801	21 021 146
Amortissement	3 109 903	—	55 635	35 926	3 201 464
Dépréciations	(7 588 909)	—	(64 338)	—	(7 653 247)
Solde de clôture (31 mars 2016)	14 966 129	—	884 127	704 727	16 554 983
Valeur comptable nette (31 mars 2016)	6 830 906	687 684	175 479	185 271	7 879 340

	Matériel et logiciel informatique	Logiciels en développement	Ameublement et équipement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2014)	20 796 575	4 181 397	984 693	688 034	26 650 699
Acquisitions	2 537 111	1 144 441	151 988	60 708	3 894 248
Dépréciations	(8 476)	—	(43 298)	—	(51 774)
Solde de clôture (31 mars 2015)	23 325 210	5 325 838	1 093 383	748 742	30 493 173
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2014)	16 812 640	—	869 007	623 186	18 304 833
Amortissement	2 655 351	—	67 121	45 615	2 768 087
Dépréciations	(8 476)	—	(43 298)	—	(51 774)
Solde de clôture (31 mars 2015)	19 459 515	—	892 830	668 801	21 021 146
Valeur comptable nette (31 mars 2015)	3 865 695	5 325 838	200 553	79 941	9 472 027

La majorité des immobilisations corporelles correspond au développement interne du Système de gestion des élections (SGE). Au 31 mars 2016, le coût total des immobilisations pour le développement du SGE était de 23 895 000 \$, dont 2 849 000 \$ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*. La valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars 2016 pour le SGE s'élevait au total à 8 224 000 \$, dont 1 132 000 \$ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*. Le coût des modules non utilisés actuellement est comptabilisé dans la catégorie des logiciels en développement. Le développement des modules du SGE se poursuivra et la direction utilisera ce système pour administrer les élections générales de 2018.

8. Opérations entre apparentés

Élections Ontario fournit gratuitement certains services administratifs, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien en technologie de l'information, pour l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

Élections Ontario a versé à Infrastructure Ontario la somme de 1 220 800 \$ (1 036 800 \$ en 2015) pour l'utilisation d'espaces de bureau, dont 48 000 \$ (48 000 \$ en 2015) ont été affectés à l'espace nécessaire à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

En outre, Élections Ontario a versé au ministère des Finance la somme de 2 911 500 \$ (4 259 900 \$ en 2015) pour des services de technologie de l'information et d'autres services fournis par le Centre des données de Guelph, dont 3 700 \$ (21 500 \$ en 2015) ont été affectés à la *Loi sur le financement des élections*.

9. Instruments financiers

A) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque qu'Élections Ontario ne soit pas en mesure de remplir ses obligations au moment opportun ou à un coût raisonnable. Élections Ontario gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences de fonctionnement. Élections Ontario demande la reconstitution des ressources dépensées et réduites du solde du mandat à justifier pour s'assurer de disposer d'assez de fonds pour remplir ses obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

B) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à une obligation. Élections Ontario est exposé à un risque lié au crédit minime découlant de ses comptes débiteurs.

De l'avis de la direction, Élections Ontario n'est pas exposé à un risque important lié au taux d'intérêt, aux devises, aux liquidités et au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

10. Engagements en matière de location

En mars 2015, Élections Ontario a négocié une prolongation de bail de 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2020. Un bail de cinq ans a également été signé pour la location d'un bureau à Toronto jusqu'au 31 août 2020. Élections Ontario partage ses locaux à bureaux principaux avec le Bureau qui administre la *Loi sur le financement des élections* et les coûts de location sont partagés en fonction des pieds carrés occupés par les bureaux respectifs.

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour Élections Ontario, à l'exclusion du montant alloué à la *Loi sur le financement des élections*, pour le reste du bail, se présentent comme suit :

	\$
Exercice clos le 31 mars 2017	1 171 100
2018	1 171 800
2019	1 173 500
2020	1 174 800
2021	211 400
	4 902 600

11. Budget

Les montants prévus au budget doivent être divulgués en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public si les principes de base et la portée des activités sont conformes aux résultats réels déclarés. Le budget, qui est approuvé par le directeur général des élections, est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que les résultats réels sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le tableau qui suit rapproche le budget initial approuvé et les chiffres du budget redressés divulgués dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé :

	2016
	\$
Budget initial approuvé	27 812 200
Moins : Dépenses prévues devant être capitalisées	2 087 700
Chiffres du budget redressés	25 724 500

12. Rapprochement avec le mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

L'état des charges du Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*, présenté dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario, a été préparé conformément aux conventions comptables observées pour préparer les estimations selon lesquelles les achats d'immobilisations corporelles sont passés en charge durant l'année d'acquisition au lieu d'être capitalisés et amortis sur la durée

de vie utile. Sont exclues par ailleurs du volume 1 les charges constatées à payer qui sont comptabilisées dans les présents états financiers. Le rapprochement du total des charges déclaré dans le volume 1 avec le total des charges déclaré dans ces états financiers se présente comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Administration des élections	7 217 246	6 840 549
Crédit législatif	15 809 258	80 309 953
Total des dépenses législatives selon le volume 1	23 026 504	87 150 502
Achat d'immobilisations	(1 608 777)	(3 894 248)
Amortissement des immobilisations	3 201 464	2 768 087
Variation des charges constatées	603 757	317 136
	2 196 444	(809 025)
Total des dépenses selon les états financiers vérifiés	25 222 948	86 341 477

13. Redressement des chiffres de l'exercice précédent

Les traitements, les salaires et les avantages sociaux sont prélevés sur les fonds affectés par la Province. Avant l'exercice 2015, ces éléments n'étaient pas pris en compte dans les présents états financiers, car les dispositions de la *Loi électorale* ne l'exigent pas. À compter de l'exercice 2016, la direction a pris la décision d'inclure les traitements, les salaires et les avantages sociaux dans les présents états financiers afin de donner une vue d'ensemble des dépenses d'Élections Ontario. Les répercussions de cette modification sur les états financiers de l'exercice précédent sont indiquées ci-dessous :

État de la situation financière :

Comptes créditeurs et charges à payer
Obligation au titre des avantages accumulés
Payable à la province de l'Ontario (note 3)

État des résultats et de l'excédent accumulé :

Salaires et avantages sociaux
Total des charges

Revenus

Trésor – mandat à justifier (note 3)

Déclaration antérieure	Variation 2015	Redressé
\$	\$	\$
1 397 577	304 733	1 702 310
–	832 722	832 722
3 947 966	1 137 455	2 810 511
–	7 924 263	7 924 263
78 417 214	7 924 263	86 341 477
79 524 409	7 924 263	87 448 672



Bureau du directeur général des élections

Loi sur le financement des élections

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016



**Elections
Ontario**

**51, prom. Rolark
Toronto (ON) M1R 3B1**

elections.on.ca
1-888-668-8683

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints, présentés en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, sous la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été correctement établis dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 6 février 2017.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles internes conçu pour garantir dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps voulu à des données financières fiables. Ce système repose notamment sur des politiques et des procédures officielles ainsi que sur une structure organisationnelle permettant de déléguer les pouvoirs et de séparer les responsabilités de manière appropriée.

Les états financiers ont été audités par la vérificatrice générale. Sa responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, présenté à la page suivante, décrit la portée de l'examen et l'opinion de l'auditeur.

Greg Essensa

Directeur général des élections
6 février 2017

ATS : 1-888-292-2312 **téléc. :** 416-326-6200 **courriel :** info@elections.on.ca



Rapport de l'auditeur indépendant

Au directeur général des élections
et au président de l'Assemblée législative de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats et de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financier, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que

celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du directeur général des élections en vertu de la *Loi sur le financement des élections* au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de son excédent accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 6 février 2017

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA
Vérificatrice générale

État de la situation financière

Au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
Actif financier		
Comptes débiteurs – Trésor	1 311 902	4 778 478
	1 311 902	4 778 478
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	1 172 619	4 619 404
Obligation au titre des avantages accumulés (note 5B)	139 283	159 074
	1 311 902	4 778 478
Actif financier net	—	—
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 4)	1 171 706	1 084 592
Excédent accumulé	1 171 706	1 084 592

Engagements (note 9)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par :



Directeur général des élections

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 Budget (note 11)	2016	2015
	\$	\$	\$
Dépenses			
Administration et fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux (note 5)	1 025 900	934 641	1 037 583
Honoraires	524 800	121 960	242 943
Charges et fournitures liées aux bureaux	146 800	73 256	142 051
Location des bureaux	47 400	47 628	48 002
Téléphone, affranchissement et expédition	15 000	11 214	13 171
Autres	25 200	2 084	1 057
Amortissement		413 384	210 611
	1 785 100	1 604 167	1 695 418
Subventions (note 6)			
Dépenses liées à la campagne électorale			
- candidats	250 000	154 095	3 441 926
- partis	75 000	31 389	1 222 159
Frais de vérification			
Rapports annuels			
- associations de circonscription	359 100	304 175	330 337
- partis	39 900	24 502	36 130
Rapports de campagne électorale			
- candidats	69 200	10 714	758 984
- partis	161 200	3 870	50 453
- associations de circonscription	27 900	4 677	334 766
Candidats à la direction d'un parti	18 200	15 376	1 544
	1 000 500	548 798	6 176 299
Total des charges	2 785 600	2 152 965	7 871 717
Moins : anonymes et contributions en trop reçues (note 2D)	1 000	28 359	61 922
Charges nettes	2 784 600	2 124 606	7 809 795
Revenue			
Trésor – crédits votés (note 2E))		2 211 720	8 052 876
Excédent annuel		87 114	243 081
Excédent accumulé au début de l'exercice		1 084 592	841 511
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		1 171 706	1 084 592

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
Opérations de fonctionnement		
Excédent annuel	87 114	243 081
Amortissement des immobilisations corporelles	413 384	210 611
Obligation au titre des avantages accumulés	(19 791)	6 622
	480 707	460 314
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (Augmentation)/Diminution des comptes débiteurs – Trésor	3 466 576	(3 493 357)
Augmentation/(Diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(3 446 785)	3 486 735
	19 791	(6 622)
Flux de trésorerie fournis par les opérations de fonctionnement	453 692	345 731
Opérations en capital		
Achat d'immobilisations corporelles	500 498	453 692
Flux de trésorerie fourni par/(utilisé pour) les opérations en capital	(500 498)	(453 692)
(Augmentation)/diminution de la trésorerie	—	—
Encaisse au début de l'exercice	—	—
Encaisse à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

1. Nature des activités

Le Bureau du directeur général des élections (le Bureau) est chargé de faire appliquer la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*. Ces états financiers reflètent les activités exercées en vertu de la *Loi* sur le financement des élections (la *Loi*). En vertu de cette *Loi*, le directeur général des élections enregistre et revoit les dépôts des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats et des candidats à la course à la direction d'un parti de l'Ontario pour surveiller la conformité au plafond des contributions et des dépenses établi par la *Loi*. Le directeur général des élections verse également des subventions aux bénéficiaires admissibles comme le prévoit la *Loi*.

Il y a eu deux élections partielles et deux courses à la direction d'un parti au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016. Il y a eu une élection générale le 12 juin 2014.

Les dépenses admissibles et les acquisitions de biens en vertu de la *Loi* sont payées par le Bureau du directeur général des élections et remboursées à même le Trésor jusqu'à concurrence du plafond des crédits votés.

2. Principales conventions comptables

A) Principes comptables de base

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables du secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les conventions comptables importantes utilisées pour dresser ces états sont résumées ci-après.

B) Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens utilisés et de tous les services reçus pendant l'exercice est porté aux dépenses.

C) Comptabilisation des revenus – financement provincial

Les revenus issus de la province de l'Ontario (la Province) sont comptabilisés durant la même période que les dépenses d'administration, de fonctionnement et de subvention qu'ils permettent de couvrir. Il en découle que le total des comptes créditeurs, des charges à payer et de l'obligation au titre des avantages accumulés est égal à la somme des comptes débiteurs – Trésor.

D) Comptabilisation des revenus – contributions anonymes et contributions en trop

Aux termes de la *Loi*, les contributions anonymes reçues par un parti politique, une association de circonscription, un candidat à une élection ou un candidat à la direction d'un parti inscrit doivent être remises au directeur général des élections. Il convient également de remettre au directeur général des élections les contributions en trop, c'est-à-dire qui dépassent le plafond spécifié dans la *Loi*, à moins que le bénéficiaire soit en mesure de rembourser ces contributions en trop au contributeur. Du fait de leur nature imprévisible, ces contributions sont comptabilisées au moment de leur réception.

E) Crédits votés

Le Bureau est financé au moyen des crédits votés chaque année par la Province. Comme le crédit voté est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, le recours à la méthode de comptabilité d'exercice entraîne des excédents ou des déficits, incluant la capitalisation et l'amortissement des immobilisations, et la comptabilisation des coûts liés aux avantages sociaux que les employés ont acquis mais qui seront financés à partir de crédits futurs. Aux fins des états financiers, le crédit a été retraité d'après la méthode de la comptabilité d'exercice.

F) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec application de la règle de la demi-année durant l'exercice où l'actif est acquis et disponible, comme il est indiqué ci-après :

Matériel et logiciel informatique	3 ans
Ameublement et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les actifs en développement ne sont pas amortis avant d'être disponibles pour l'emploi productif.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, ladite immobilisation corporelle est dépréciée. Le montant de la dépréciation est comptabilisé comme dépense dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

G) Instruments financiers

Les actifs et passifs du Bureau sont comptabilisés comme suit :

- Les comptes débiteurs sont comptabilisés au coût.
- Les comptes créditeurs et les charges à payer sont comptabilisés au coût.
- L'obligation au titre des avantages accumulés est comptabilisée au coût en fonction des droits acquis par les employés au 31 mars 2016. Une estimation de la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles concernant la date où ces avantages seront effectivement versés n'a pas été faite, car il ne devrait pas

y avoir d'écart significatif par rapport au montant comptabilisé.

Le Bureau n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

H) Subventions

Les subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale ou des frais de vérification des rapports de campagne sont comptabilisées pour l'exercice durant lequel l'élection a lieu. Les subventions à l'égard des frais de vérification offertes aux candidats à la direction d'un parti sont comptabilisées pour l'exercice durant lequel le scrutin correspondant se déroule. Les subventions à l'égard des frais de vérification des rapports annuels sont comptabilisées pour l'exercice relatif à ces rapports. Les subventions à l'égard des frais de vérification sont considérées comme nulles lorsque le rapport correspondant à la charge à payer au titre des subventions est antérieur de plus de trois ans à la date de publication des états financiers. Les subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale sont examinées en vue d'être radiées au cas par cas et considérées comme nulles si la probabilité de versement est faible.

I) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges pour la période de déclaration. La durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'obligation au titre des avantages accumulés et les charges au titre des subventions à l'égard de la campagne électorale et des vérifications sont des éléments qui nécessitent de recourir à d'importantes estimations.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données à mesure qu'elles deviennent disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

3. Comptes créditeurs et charges à payer

	2016	2015
Subventions à payer	1 141 904	4 497 790
Passif – administration et fonctionnement	2 245	64 474
Avantages accumulés	28 470	57 140
	1 172 619	4 619 404

Dans les subventions à payer sont déclarés les montants dus aux partis et aux candidats inscrits. Le passif lié à l'administration et au fonctionnement correspond à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et est assujetti aux conditions commerciales habituelles. Les avantages sociaux accumulés sont comptabilisés en fonction des arrangements en matière d'emploi et des droits prévus par la loi.

4. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciel	Logiciels en développement	Ameublement et équipement	Améliorations locatives	Total
	informatique	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2015)	1 777 591	632 913	58 828	46 511	2 515 843
Transferts de logiciels en développement	567 205	(567 205)	—	—	—
Acquisitions	483 578	16 920	—	—	500 498
Dépréciations	—	—	—	—	—
Solde de clôture (31 mars 2016)	2 828 374	82 628	58 828	46 511	3 016 341
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2015)	1 325 975	—	58 828	46 448	1 431 251
Amortissement	413 321	—	—	63	413 384
Dépréciations	—	—	—	—	—
Solde de clôture (31 mars 2016)	1 739 296	—	58 828	46 511	1 844 635
Valeur comptable nette (31 mars 2016)	1 089 078	82 628	—	—	1 171 706

	Matériel et logiciel	Logiciels en développement	Ameublement et équipement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2014)	1 480 080	490 715	59 920	46 511	2 077 226
Acquisitions	311 494	142 198	—	—	453 692
Dépréciations	(13 983)	—	(1 092)	—	(15 075)
Solde de clôture (31 mars 2015)	1 777 591	632 913	58 828	46 511	2 515 843
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture (1 ^{er} avril 2014)	1 134 756	—	57 904	43 055	1 235 715
Amortissement	205 202	—	2 016	3 393	210 611
Dépréciations	(13 983)	—	(1 092)	—	(15 075)
Solde de clôture (31 mars 2015)	1 325 975	—	58 828	46 448	1 431 251
Valeur comptable nette (31 mars 2015)	451 616	632 913	—	63	1 084 592

La majorité des logiciels informatiques correspond au développement interne du Système de gestion des élections (SGE). Au 31 mars 2016, le coût total des immobilisations pour le développement du SGE était de 23 895 000 \$, dont 2 849 000 \$ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi*. La valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars 2016 pour le SGE s'élevait au total à 8 224 000 \$, dont 1 132 000 \$ ont été affectés aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi*. Le coût des modules non utilisés actuellement est comptabilisé dans la catégorie des logiciels en développement. Le développement des modules du SGE se poursuivra et la direction prévoit utiliser ce système pour administrer les élections générales de 2018.

5. Avantages sociaux futurs

A) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du Bureau cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime de retraite à prestations déterminées ouvert aux employés de la Province et de nombreux organismes provinciaux. La Province, qui est le seul commanditaire de la CRF, détermine le montant des paiements annuels que le Bureau doit verser à la caisse. Comme le commanditaire doit s'assurer que la caisse de retraite est financièrement viable, les excédents ou passifs non capitalisés découlant des évaluations actuarielles requises par la loi ne sont pas des actifs ou obligations du Bureau.

Les 50 000 \$ versés cette année par le Bureau (62 000 \$ en 2015) sont déclarés dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

B) Obligation au titre des avantages accumulés

Bien que les coûts relatifs aux indemnités de départ prescrites par la loi et aux congés accumulés inutilisés par les employés soient comptabilisés par la Province au moment où ces avantages sont acquis par les employés

admissibles, ces coûts sont également comptabilisés dans les présents états financiers. Pour l'exercice écoulé, ces coûts totalisent (48 000 \$) [17 000 \$ en 2015] et sont déclarés dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. L'obligation totale au titre de ces coûts est comptabilisée dans l'obligation au titre des avantages accumulés, moins les montants payables dans un délai d'un an, qui sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer, comme suit :

	2016	2015
Obligation totale au titre des indemnités de départ et des congés annuels	167 753	216 214
Moins : Montants dus dans un délai d'un an et inclus dans les créditeurs et charges à payer	28 470	57 140
Obligation au titre des avantages accumulés	139 283	159 074

C) Avantages postérieurs à l'emploi, autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé et financé par le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario, et n'est donc pas traité dans ces états financiers.

6. Subventions

La *Loi* exige le versement de différentes subventions. Les montants des subventions indiqués ci-après sont en vigueur pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018.

- Dépenses liées à la campagne de chaque candidat inscrit recueillant au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés dans une circonscription. Sera remboursé le montant le plus faible des deux calculs suivants : 20 p. 100 des dépenses de campagne du candidat, ou 20 p.

100 du plafond des dépenses de campagne autorisé, soit 1,28 \$ par personne ayant qualité d'électeur. Les candidats de circonscriptions du Nord désignées peuvent recevoir 9 310 \$ supplémentaires.

- Dépenses liées à la campagne de chaque parti inscrit recueillant au moins 15 p. 100 des suffrages exprimés dans une circonscription. Le montant remboursé correspond à cinq cents par personne ayant qualité d'électeur dans chaque circonscription électorale.
- Les frais de vérification des rapports de campagne et annuels d'une association de circonscription inscrite sont subventionnés à hauteur d'un maximum de 798 \$ par rapport.
- Les frais de vérification des rapports de campagne et annuels d'une association de circonscription inscrite sont subventionnés à hauteur d'un maximum de 1 596 \$ par rapport.
- Les frais de vérification des rapports de campagne d'un candidat sont subventionnés à hauteur d'un maximum de 1 330 \$ par rapport.
- Les frais de vérification des rapports de campagne d'un candidat à la direction d'un parti sont subventionnés à hauteur d'un maximum de 1 064 \$ par rapport.

7. Opérations entre apparentés

Certains des services administratifs nécessaires à l'administration de la *Loi*, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien en technologie de l'information, sont fournis gratuitement par le Bureau du directeur général des élections.

Le Bureau du directeur général des élections a affecté 48 000 \$ (48 000 \$ en 2015) à l'utilisation d'espaces de bureau nécessaires à l'administration de la *Loi*.

Le Bureau du directeur général des élections a affecté 3 700 \$ (21 500 \$ en 2015) pour la technologie de l'information et d'autres services fournis par le ministère des Finances nécessaires à l'administration de la *Loi*.

8. Instruments financiers

A) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau ne soit pas en mesure de remplir ses obligations au moment opportun ou à un coût raisonnable. Le Bureau gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences de fonctionnement. Le Bureau se finance au moyen de crédits annuels pour s'assurer de disposer d'assez de fonds pour remplir ses obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

B) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à une obligation. Le Bureau est exposé au risque lié au crédit surtout du fait des soldes débiteurs de la Province.

De l'avis de la direction, le Bureau n'est pas exposé à un risque important lié aux liquidités et au crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

9. Engagements en matière de location

En mars 2015, le Bureau a négocié la prolongation du bail pour 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2020. Les charges annuelles du Bureau du directeur général des élections à l'égard de la location des bureaux sont établies en fonction de la superficie en pieds carrés occupée, et les montants des futurs engagements en matière de location associés aux espaces nécessaires à l'administration de la *Loi* sont les suivants :

	\$
Exercice clos le 31 mars 2017	47 400
2018	47 400
2019	47 400
2020	47 400
2021	7 900
	197 500

10. Rapprochement avec le mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

L'état des charges du Bureau présenté dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario a été préparé conformément aux conventions comptables observées pour préparer les estimations soumises à des fins d'approbation à la Commission de régie interne, selon lesquelles les achats d'immobilisations corporelles sont passés en charges durant l'année d'acquisition au lieu d'être capitalisés et amortis sur la durée de vie utile. Sont exclus par ailleurs du volume 1 les frais de subventions constatés à payer, les coûts relatifs aux futurs avantages sociaux, les autres dépenses administratives payées après fin avril 2016. Les estimations, qui sont préparées selon la même méthode de comptabilité que le total des dépenses rapporté au volume 1 des Comptes publics de l'Ontario, ont été approuvées à hauteur de 7 354 800 \$ (9 449 000 \$ en 2015) pour l'exercice 2016. Le rapprochement du total des charges déclaré dans le volume 1 avec le total des charges déclaré dans ces états financiers se présente comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Total des charges selon le volume 1	5 657 474	4 566 761
Frais de subvention constatés à payer	(3 355 886)	3 477 887
Variation des charges administratives constatées	(590 366)	(445 464)
Amortissement des immobilisations	413 384	210 611
	(3 532 868)	3 243 034
Charges nettes selon les états financiers vérifiés	2 124 606	7 809 795

11. Budget

Les montants prévus au budget doivent être divulgués en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et la méthode de la comptabilité ainsi que la portée des activités doivent être cohérentes avec les résultats réels déclarés. Le budget, qui est approuvé par la Commission de régie interne, est établi d'après une comptabilité de caisse modifiée tandis que les résultats réels sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Le tableau qui suit rapproche le budget initial approuvé et les chiffres du budget redressés divulgués dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé :

	2016
	\$
Budget initial approuvé – Estimations	7,354,800
Moins : Charges comptabilisées au cours de l'exercice précédent	(4,159,700)
Dépenses prévues devant être capitalisées	(410,500)
Chiffres du budget redressés	2,784,600

12. État de l'évolution de l'actif financier net

Aucun état de l'évolution de l'actif financier net n'a été présenté, car il apporterait des données déjà disponibles à partir des présents états financiers.

> Annexes

Annexe A : Présentation de l'organisme

Le directeur général des élections de l'Ontario est un fonctionnaire de l'Assemblée législative nommé aux termes de la *Loi électorale* de la province. Le Bureau du directeur général des élections, qui exerce ses activités sous le nom d'« Élections Ontario », est un organisme apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario chargé de la tenue des élections générales, des élections partielles et des référendums. En outre, Élections Ontario supervise l'inscription et la réglementation de l'activité financière des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de la province.

Les activités du bureau sont régies par la *Loi électorale*, la *Loi sur le financement des élections* et plusieurs autres lois.

1

VISION

La vision d'Élections Ontario consiste à mettre en place, à l'intention des Ontariennes et des Ontariens, des services modernes qui donnent la priorité aux besoins des électeurs. Pour y parvenir, Élections Ontario continuera à jouer un rôle d'innovateur et de chef de file en définissant des modèles clés aux fins de l'administration des élections.

2

MISSION

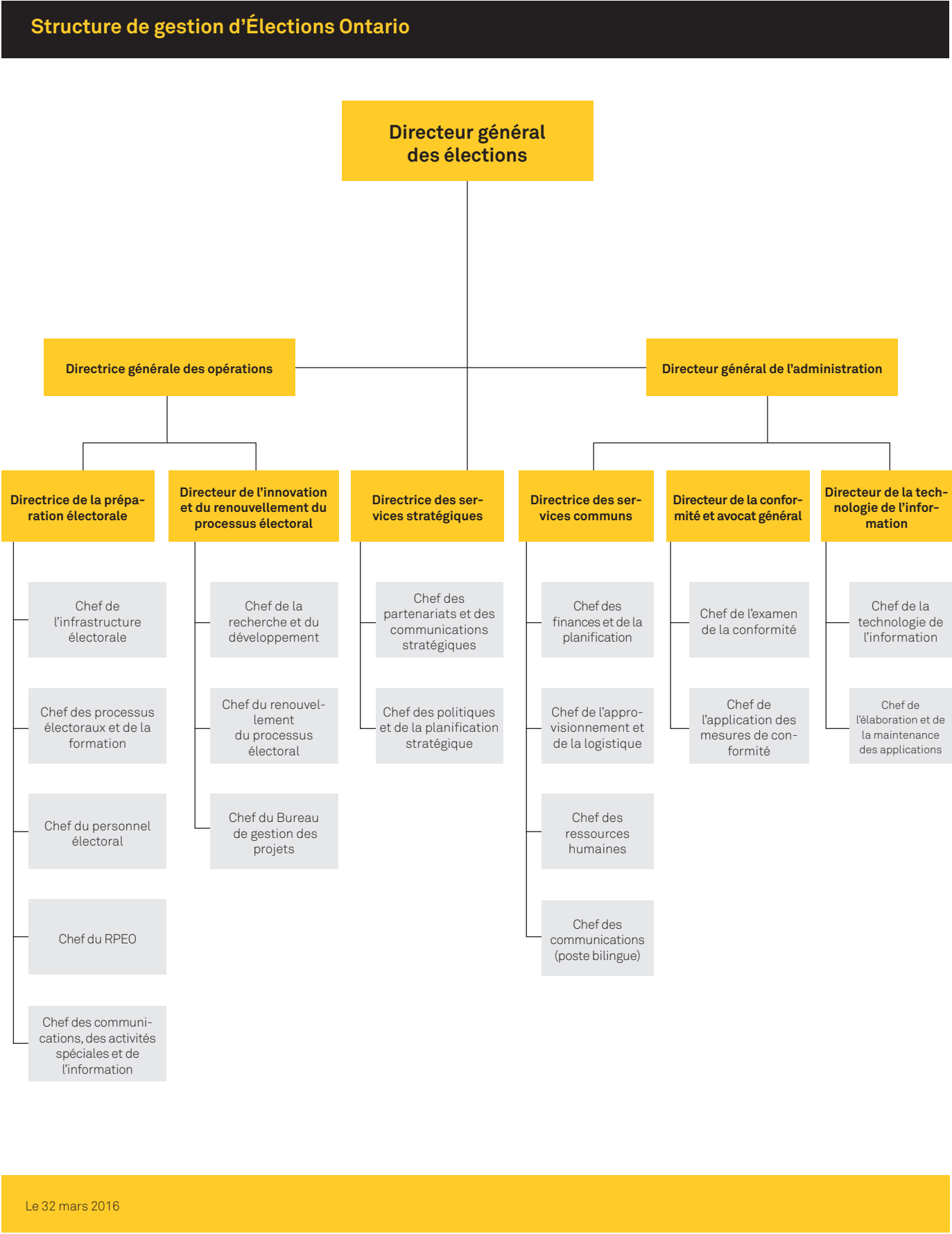
Élections Ontario a pour mission de préserver l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et de gérer les élections de façon efficace, équitable et impartiale.

3

MANDAT

Élections Ontario a pour mandat d'administrer le processus électoral en Ontario conformément à la législation provinciale.

Mission		Vision
Groupement des services stratégiques		
Services stratégiques	Notre mission consiste à veiller à la compréhension, à l'alignement et à la concrétisation des priorités stratégiques d'Élections Ontario en offrant des services à l'appui de l'élaboration des politiques, de la planification générale, de la surveillance du rendement, de la communication et de l'établissement de partenariats avec les intervenants.	La vision de la Division des services stratégiques consiste à consolider la mesure du rendement interne d'Élections Ontario afin de promouvoir une efficacité, une transparence et une responsabilisation accrues; de favoriser une prise de décision rapide et fondée sur des données probantes; et de maintenir notre position de chef de file de l'excellence en administration des élections.
Groupement des services opérationnels		
Préparation électorale	Notre mission consiste à organiser des élections accessibles, impartiales et efficaces qui placent l'électeur au premier plan et à s'assurer qu'Élections Ontario demeure prêt à tenir un scrutin en tout temps.	La vision de la Division de la préparation électorale est de placer Élections Ontario au rang de chef de file mondial en matière de préparation, de gestion et de tenue des élections, et de lui garantir une notoriété manifeste pour la qualité, la reproductibilité et la cohérence des scrutins.
Innovation et renouvellement du processus électoral	Notre mission consiste à stimuler l'innovation et à renforcer les capacités au sein de l'organisme en vue de la prochaine génération d'élections, en renouvelant la façon dont Élections Ontario s'acquitte de son mandat.	La vision de la Division de l'innovation et du renouvellement du processus électoral est de réaliser des progrès technologiques et d'établir les processus novateurs qui offriront aux électeurs de meilleures options de vote.
Groupement des services administratifs		
Services communs	Notre mission consiste à appuyer Élections Ontario en fournissant des directives et une orientation fonctionnelles en gestion des ressources humaines, en planification financière, en communications générales et en initiatives d'approvisionnement.	La vision de la Division des services communs est de s'assurer qu'Élections Ontario dispose de capacités internes solides à l'appui des objectifs de l'organisme visant la prestation de services modernes aux électeurs.
Technologie de l'information	Notre mission consiste à apporter à l'organisme des produits, des services et des compétences techniques de qualité en technologie de l'information pour appuyer l'administration des élections et le processus décisionnel.	La vision de la Division de la technologie de l'information est de fournir avec brio à Élections Ontario des solutions innovantes qui répondent aux besoins technologiques des élections de la prochaine génération.
Conformité et avocat général	Notre mission est d'assurer l'intégrité du processus électoral en faisant appliquer les exigences législatives d'Élections Ontario et en réglementant les cas de non-conformité.	La vision de la Division de la conformité est de favoriser un climat de confiance auprès des intervenants en améliorant sans cesse les mécanismes de surveillance d'Élections Ontario.



Annexe B : Partis politiques inscrits au 31 décembre 2015

Nom du parti	Le nom ou l'abréviation ou le sigle qui doit figurer sur les documents qui concernent élection:
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Ontario NDP/NPD
Parti libéral de l'Ontario	Parti libéral de l'Ontario
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti PC de l'Ontario
Parti communiste du Canada (Ontario)	Communiste
Parti libertarien de l'Ontario	Libertarien
Parti de la Liberté – Ontario	Parti de la Liberté – Ontario
Parti Vert de l'Ontario	Parti Vert de l'Ontario
Nouveau Parti Reformiste de l'Ontario	Nouveau Parti Reformiste del'Ontario
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Ontario Provincial Confederation of Regions Party
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux
Northern Ontario Heritage Party	Northern Ontario Heritage Party
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	PCCC
The Peoples Political Party	The People
Parti Pauvre de l'Ontario	Pauvres
Parti écologique végan	Parti écologique végan
Equal Parenting Party	E.P.P.
Aucune de ces Réponses Parti de l'Ontario	Aucune de ces Réponses Party (NOTA)
Ontario Moderate Party	Ontario Moderate Party
Parti Trillium de l'Ontario	Parti Trillium TPO

Date d'inscription	Méthode d'inscription
13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
13 février 1975	Sur promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
3 septembre 1975	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
18 août 1976	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Inscrit sous le nom de « Unparty Party (Ontario) » le 26 novembre 1980. Renommé le 19 octobre 1983.	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
4 juillet 1984	Pétition en vertu de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Inscrit sous le nom de « Parti de la Coalition des Familles de l'Ontario » le 10 juin 1987. Renommé le 20 janvier 2015.	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
30 mai 1990	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
18 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
5 août 2010	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
12 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
13 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
14 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
14 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
30 avril 2014	Pétition en vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
15 mai 2014	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
22 mai 2014	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>
22 mai 2014	Processus de nomination d'un candidat conformément à la <i>Loi sur le financement des élections</i>

Annexe C : Demandes d’inscription du nom d’un nouveau parti politique en 2015

Date de la décision du directeur général des élections	Nom demandé	Abréviation demandée	Décision du directeur général des élections
13 mars 2015	Conservative Party of Ontario (demandé par Robert Scott)	CPO	Nom : Inacceptable Abréviation : Inacceptable
13 mars 2015	World United Party of Canada (demandé par Monika Desai)	WUPC	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable Révoqué le 6 juillet 2015.
30 avril 2015	Ontario Trust (demandé par Robert Scott)	OT	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
30 avril 2015	Le Parti Équité Royale du Canada (demandé par Gord Vass)	Le Parti Équité Royale du Canada	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
6 juillet 2015	Parti Uni de l’Ontario (demandé par Robert Cameron)	Parti Uni	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
14 août 2015	Quinte West Party (demandé par Bill Bowen)	Q.W.P.	Nom : Acceptable Abréviation : Acceptable
14 août 2015	Canadian Workers Party (demandé par Bill Bowen)	C.W.P.	Nom : Inacceptable Abréviation : Inacceptable
14 août 2015	30th CENTURY PARTY (demandé par Max Power) Retrait le 24 mars 2016.	XXX	Nom : Acceptable Abréviation : Inacceptable
14 août 2015	Parti Multiculturel de l’Ontario (demandé par Michael Luczkiw)	ALOHA	Nom : Acceptable Abréviation : Inacceptable

Annexe D : Modifications apportées aux associations de circonscription

Nom du parti	Nombre d’associations de circonscription inscrites	
	au 1 ^{er} janvier 2015	au 31 décembre 2015
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	2	2
Parti communiste du Canada (Ontario)	3	0
Equal Parenting Party	3	3
Parti de la Liberté – Ontario	7	9
Parti Vert de l’Ontario	51	50
Nouveau parti démocratique de l’Ontario	105	106
Nouveau Parti Reformiste de l’Ontario	19	7
Northern Ontario Heritage Party	4	4
Parti libéral de l’Ontario	107	107
Parti libertarien de l’Ontario	3	3
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	3	3
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	8	8
Parti Pauvre de l’Ontario	3	3
Parti progressiste-conservateur de l’Ontario	106	107
The Peoples Political Party	2	3
Parti écologique végan	2	0
TOTAL	428	415

États financiers

Élections Ontario est responsable de l'examen et de l'approbation de tous les états financiers soumis par les partis politiques, les candidats, les associations de circonscription, les candidats à la direction d'un parti et les tiers annonceurs inscrits aux termes de la *Loi sur le financement des élections*. Tous les rapports financiers déposés auprès d'Élections Ontario sont accessibles au public dans notre salle de consultation. Les états sommaires sont, quant à eux, publiés sur le site Web d'Élections Ontario.

Tous les états financiers (y compris la liste des donateurs dont les contributions totalisent plus de 100 \$) sont publiés sur le site Web avec la mention « tels que soumis », dans un délai visé de 30 jours ouvrables suivant la date limite de leur dépôt. Toute révision des renseignements soumis qui est susceptible d'être apportée au cours du processus d'examen de conformité figure dans la version « finale » des documents, qui est également publiée sur le site Web après approbation.

Tous les rapports financiers déposés auprès d'Élections Ontario sont examinés afin de vérifier qu'ils sont conformes aux dispositions de la *Loi sur le financement des élections*. Les données financières contenues dans le présent rapport et ses annexes correspondent aux renseignements déposés auprès du directeur général des élections et font par la suite l'objet de révisions jusqu'à leur date de publication. Sur le site Web d'Élections Ontario, les données figurant dans la rubrique consacrée au financement des élections seront mises à jour au fur et à mesure des révisions.

Plafonds des contributions

Au cours d'une année ne comportant aucune période de campagne électorale, des contributions peuvent être versées à un parti politique inscrit jusqu'à concurrence de 9 975 \$. En période de campagne électorale, des contributions supplémentaires en lien avec le scrutin associé peuvent être versées jusqu'à concurrence de 9 975 \$.

Les contributions qui peuvent être acceptées par une association de circonscription inscrite ou un candidat inscrit sont également plafonnées :

- Au cours d'une année donnée, des contributions peuvent être versées à toute association de circonscription inscrite jusqu'à concurrence de 1 330 \$, sans que les contributions totales versées à l'ensemble des associations de circonscription d'un même parti politique inscrit ne dépassent 6 650 \$.
- En période de campagne électorale, des contributions peuvent être versées à tout candidat inscrit jusqu'à concurrence de 1 330 \$, sans que les contributions totales versées à l'ensemble des candidats inscrits d'un même parti politique inscrit ne dépassent 6 650 \$.

Tableau : Plafonds des contributions

	Plafonds des contributions entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018				
	À un parti politique	À une association de circonscription		À un candidat	
		Par association	Pour les associations d'un même parti	Par candidat	Pour les candidats d'un même parti
Plafond des contributions annuelles	9 975 \$	1 330 \$	6 650 \$	Contributions interdites	
Plafond en période de campagne électorale	Contribution supplémentaire de 9 975 \$ au-delà du plafond annuel	Pas de contribution supplémentaire au-delà du plafond annuel		1 330 \$	6 650 \$

Annexe F : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des partis politiques inscrits pour l’élection partielle de Simcoe-Nord du 3 septembre 2015

	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Equal Parenting Party	Parti de la Liberté - Ontario	Parti Vert de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Nouveau Parti Réformiste de l'Ontario	Aucune de ces Réponses Parti
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	-	-	-	-	-	187 633	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES	-	-	-	-	-	187 633	-	-
Dépenses								
Transferts	-	-	-	-	-	41 062	-	-
Dépenses assujetties au plafond	-	-	-	-	1 624	5 330	-	-
Autres dépenses	-	-	-	-	689	9 151	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	-	-	-	-	-	41 062	-	-
Excédent des recettes sur les dépenses	-	-	-	-	689	9 151	-	-
Subvention du directeur général des élections	-	-	-	-	-	5 330	-	-
Excédent de la période de campagne (déficit)	-	-	-	-	(2 313)	137 421	-	-
Plafond des dépenses de campagne	-	-	-	-	77 765	77 765	-	-
Provenance des contributions								
Particuliers	-	-	-	-	-	187 633	-	-
Compagnies	-	-	-	-	-	-	-	-
Syndicats	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	-	-	-	-	-	187 633	-	-
Contribution moyenne								
Particuliers	-	-	-	-	-	1 027	-	-
Compagnies	-	-	-	-	-	-	-	-
Syndicats	-	-	-	-	-	-	-	-

Northern Ontario Heritage Party	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Moderate Party	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti Pauvre de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	The Peoples Political Party	Parti Trillium de l'Ontario	Parti écologique végétan
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
-	2 360 796	-	-	-	-	-	1 418 177	4 935	-	-
-	-	-	-	-	-	-	22 800	-	-	-
-	265 210	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	2 626 006	-	-	-	-	-	1 440 977	4 935	-	-
-	85 475	-	-	-	-	-	10 941	-	-	-
-	28 464	-	-	-	-	-	53 519	5 073	-	-
-	7 188	-	-	-	-	-	29 699	208	-	-
-	121 127	-	-	-	-	-	94 159	5 281	-	-
-	2 504 879	-	-	-	-	-	1 346 819	(346)	-	-
-	4 860	-	-	-	-	-	4 860	-	-	-
-	2 509 739	-	-	-	-	-	1 351 679	(346)	-	-
-	77 765	-	-	-	-	-	77 765	77 765	-	-
-	458 963	-	-	-	-	-	916 255	4 435	-	-
-	1 498 787	-	-	-	-	-	500 172	500	-	-
-	403 046	-	-	-	-	-	1 750	-	-	-
-	2 360 796	-	-	-	-	-	1 418 177	4 935	-	-
-	499	-	-	-	-	-	100	403	-	-
-	2 147	-	-	-	-	-	1 743	500	-	-
-	2 303	-	-	-	-	-	1 750	-	-	-

Annexe G : Sommaire des données financières extraites des états financiers annuels déposés par les partis politiques inscrits pour l'année 2015

	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Equal Parenting Party	Parti de la Liberté - Ontario	Parti Vert de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Nouveau Parti Réformiste de l'Ontario	Aucune de ces Réponses Parti
A. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	800	31 717	10 471	28 836	444 099	2 511 396	-	-
Transferts	-	455	-	-	14 237	321 663	-	-
Autres recettes	-	-	-	-	6 674	40 587	-	-
TOTAL DES RECETTES	800	32 172	10 471	28 836	465 010	2 873 646	-	-
Dépenses								
Transferts	-	-	-	-	4 397	908 260	-	-
Autres dépenses	695	29 225	10 705	28 813	464 642	2 170 723	-	47
TOTAL DES DÉPENSES	695	29 225	10 705	28 813	469 039	3 078 982		47
Excédent des recettes sur les dépenses	105	2 948	(234)	23	(4 029)	(205 337)	-	-
Excédent de la période de campagne (déficit)	-	-	-	-	(15 504)	223 552	-	-
Excédent ajusté de la période précédente (déficit)	437	3 488	1 150	4 358	126 333	(4 885 670)	-	-
Excédent (déficit) en fin d'exercice	542	6 435	916	4 381	106 800	(4 867 454)	-	-
Provenance des contributions								
Particuliers	800	31 317	-	28 551	439 746	1 860 726	-	-
Compagnies	-	400	10 471	285	4 353	151 818	-	-
Syndicats	-	-	-	-	-	498 851	-	-
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	800	31 717	10 471	28 836	444 099	2 511 396	-	-
Contribution moyenne								
Particuliers	400	348	-	414	204	152	-	-
Compagnies	-	400	5 236	285	2 176	3 531	-	-
Syndicats	-	-	-	-	-	3 394	-	-
B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF								
Actif								
TOTAL DE L'ACTIF	542	9 260	1 167	4 381	115 676	1 105 499		
Passif et surplus								
Passif		2 825	251		8 876	5 972 954		
Surplus (déficit)	542	6 435	916	4 381	106 800	(4 867 454)		
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS (DÉFICIT)	542	9 260	1 167	4 381	115 676	1 105 499		

Northern Ontario Heritage Party	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Moderate Party	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti Pauvre de l'Ontario	Parti progressiste- conservateur de l'Ontario	The Peoples Political Party	Parti Trillium de l'Ontario	Parti écologique végan
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
-	4 149 120	25 876	-	400	35 077	-	2 082 434	15 425	-	423
-	637 963	-	-	-	-	-	617 936	-	-	-
-	917 682	354	-	-	-	-	874 593	-	-	-
-	5 704 765	26 230	-	400	35 077	-	3 574 963	15 425	-	423
-	569 741	-	-	-	-	-	216 531	-	-	-
-	7 855 294	17 839	-	23	33 820	-	4 417 515	17 174	-	96
-	8 425 035	17 839	-	23	33 820	-	4 634 047	17 174	-	96
-	(2 720 270)	8 390	-	377	1 257	-	(1 059 084)	(1 749)	-	327
-	5 129 026	-	-	-	-	-	2 181 949	320	-	-
463	(5 321 391)	17 716	-	91	(602)	-	(7 223 812)	(162)	-	1 477
463	(2 912 635)	26 106	-	467	655	-	(6 100 947)	(1 591)	-	1 803
-	1 825 109	25 036	-	400	35 077	-	1 251 771	15 425	-	423
-	1 960 416	840	-	-	-	-	820 103	-	-	-
-	363 595	-	-	-	-	-	10 560	-	-	-
-	4 149 120	25 876	-	400	35 077	-	2 082 434	15 425	-	423
-	188	53	-	400	974	-	111	812	-	211
-	2 171	99	-	-	-	-	1 562	-	-	-
-	1 676	-	-	-	-	-	5 280	-	-	-
557	2 148 106	29 553	-	467	7 671	-	1 046 705	(2)	-	1 803
94	5 060 741	3 447	-		7 015	-	7 147 652	1 589	-	
463	(2 912 635)	26 106	-	467	655	-	(6 100 947)	(1 591)	-	1 803
557	2 148 106	29 553	-	467	7 671	-	1 046 705	(2)	-	1 803

Annexe H : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des partis politiques inscrits pour l’élection partielle de Whitby—Oshawa du 11 février 2016

	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Equal Parenting Party	Parti de la Liberté - Ontario	Parti Vert de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Aucune de ces Réponses Parti
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes							
Contributions nettes	-	-	-	-	-	284 097	420
Transferts	-	-	-	-	-	69 034	-
Autres recettes	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES	-	-	-	-	-	284 097	420
Dépenses							
Transferts	-	-	-	-	10	114 177	-
Dépenses assujetties au plafond	-	-	-	-	970	11 362	-
Autres dépenses	-	-	-	-	2 269	13 095	16
TOTAL DES DÉPENSES	-	-	-	-	3 248	138 634	16
Excédent des recettes sur les dépenses	-	-	-	-	(3 248)	214 497	404
Subvention du directeur général des élections	-	-	-	-		5 603	-
Excédent de la période de campagne (déficit)	-	-	-	-	(3 248)	220 100	404
Plafond des dépenses de campagne	-	-	-	-	89 644	89 644	89 644
Provenance des contributions							
Particuliers	-	-	-	-	-	64 571	420
Compagnies	-	-	-	-	-	74 325	-
Syndicats	-	-	-	-	-	145 201	-
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	-	-	-	-	-	284 097	420
Contribution moyenne							
Particuliers	-	-	-	-	-	143	140
Compagnies	-	-	-	-	-	7 433	-
Syndicats	-	-	-	-	-	8 541	-

Northern Ontario Heritage Party	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Moderate Party	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti Pauvre de l'Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	The Peoples Political Party	Parti Trillium de l'Ontario	Parti écologique végétan
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
-	2 515 438	-	-	-	-	-	2 381 936	4 900	-	-
-	-	-	-	-	-	-	7 050	-	-	-
-	163 320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	2 678 758	-	-	-	-	-	2 388 986	4 900	-	-
-										
-	115 953	-	-	-	-	-	7 237	-	-	-
-	53 457	-	-	-	-	-	47 496	1 002	-	-
-	34 465	-	-	-	-	-	11 972	2 853	-	-
-	203 875	-	-	-	-	-	66 704	3 855	-	-
-	2 474 883	-	-	-	-	-	2 322 282	1 045	-	-
-	5 603	-	-	-	-	-	5 603	-	-	-
-	2 480 486	-	-	-	-	-	2 327 885	1 045	-	-
-	89 644	-	-	-	-	-		89 644	-	-
-	442 738	-	-	-	-	-	1 456 529	4 900	-	-
-	1 721 017	-	-	-	-	-	898 263	-	-	-
-	351 683	-	-	-	-	-	27 145	-	-	-
-	2 515 438	-	-	-	-	-	2 381 936	4 900	-	-
-	477	-	-	-	-	-	131	613	-	-
-	3 498	-	-	-	-	-	2 739	-	-	-
-	3 197	-	-	-	-	-	2 715	-	-	-

Annexe I : Sommaire des données extraites des rapports sur la période de campagne des tiers inscrits pour l’élection partielle de Simcoe-Nord du 3 septembre 2015

	Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) division de l'Ontario	Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	\$	\$
Recettes		
Contributions nettes	1 000	-
Fonds propres des tiers	-	-
TOTAL DES RECETTES	1 000	-
Dépenses		
TOTAL DES DÉPENSES DE PUBLICITÉ ÉLECTORALE	-	-
SOMMAIRE DU TOTAL DES DÉPENSES DE PUBLICITÉ ÉLECTORALE POUR TOUS LES TIERS	-	

Ventilation des recettes provenant des contributions

		Contributions nettes			
Tiers	Fonds propres	Particuliers	Compagnies	Syndicats	Total
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) division de l'Ontario	-	-	-	1 000	1 000
Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	1 000	1 000

Annexe J : Sommaire des données extraites des rapports sur la période de campagne des tiers inscrits pour l’élection partielle de Whitby—Oshawa du 11 février 2016

	Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), division de l'Ontario	Syndicat des employées et employés de la fonction publique d e l'Ontario
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	\$	\$
Recettes		
Contributions nettes	18 226	-
Fonds propres des tiers	-	-
TOTAL DES RECETTES	18 226	-
Dépenses		
TOTAL DES DÉPENSES DE PUBLICITÉ ÉLECTORALE	15 592	-
SOMMAIRE DU TOTAL DES DÉPENSES DE PUBLICITÉ ÉLECTORALE POUR TOUS LES TIERS	15 592	

Ventilation des recettes provenant des contributions

		Contributions nettes			
Tiers	Fonds propres	Particuliers	Compagnies	Syndicats	Total
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), division de l'Ontario	-	-	-	18 226	18 226
Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	18 226	18 226

Annexe K : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des candidats et des associations de circonscription inscrits pour l’élection partielle de Simcoe-Nord du 3 septembre 2015

Circonscription électorale	Nom du candidat ou de la candidate	Parti	Revenu incluant les transferts	Revenu excluant les transferts	Dépenses incluant les transferts
086 SIMCOE--NORD	Patrick Brown	PCP	165 664	22 423	278 830
	Kevin Clarke	PEO	1 800	1 800	1 800
	James Gault	NRP			
	Fred Larsen	LIB	147 208	36 383	116 940
	Valerie Powell	GPO	340	10	396
	Darren Roskam	LTN	-	-	-
	John Turmel	PAU	-	-	-
	Elizabeth Van Houtte	NDP	56 657	15 595	57 782

Dépenses excluant les transferts	Dépenses assujetties au plafond	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat ou à la candidate	Subvention versée au vérificateur ou à la vérificatrice	Électeurs admissibles	Nombre de bulletins de vote	Pourcentage (p. 100)
134 230	117 157	124 424	23 431	2 128	97 206	21 095	53,68 %
1 800	1 800	124 424	-	1 330	97 206	146	0,37 %
		124 424			97 206	200	0,51 %
103 440	94 892	124 424	18 978	2 128	97 206	9 281	23,62 %
203	183	124 424	-	2 128	97 206	1 791	4,56 %
-	-	124 424	-	1 330	97 206	104	0,26 %
-	-	124 424	-	678	97 206	47	0,12 %
56 352	54 795	124 424	10 959	2 128	97 206	6 637	16,89 %
						39 301	100,00 %

Annexe L : Sommaire des données financières extraites des états financiers annuels déposés par les associations de circonscription inscrites pour l'année 2015

	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Equal Parenting Party	Parti de la Liberté - Ontario	Partie Vert de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario
A. ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes						
Contributions nettes	-	-	-	420	11 241	264 970
Transferts	-	-	-	-	4 681	908 666
Autres recettes	-	1	-	-	1 716	128 292
TOTAL DES RECETTES	-	1	-	420	17 637	1 301 928
Dépenses						
Transferts	-	455	-	-	14 155	320 639
Autres dépenses	-	8	-	75	14 645	261 248
TOTAL DES DÉPENSES	-	462	-	75	28 800	581 887
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	(461)	-	345	(11 163)	720 040
Excédent de la période de campagne électorale (déficit)	-		-		4 144	(4)
Excédent ajusté de la période précédente (déficit)	-	461	-	107	146 301	(65 315)
Excédent (déficit) en fin d'exercice	-		-	452	139 283	654 722
Provenance des contributions						
Particuliers	-	-	-	420	11 246	100 494
Compagnies	-	-	-	-	-	50 701
Syndicats	-	-	-	-	-	112 046
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	-	-	-	420	11 246	263 240
Contribution moyenne						
Particuliers	-	-	-	140	204	173
Compagnies	-	-	-	-	-	441
Syndicats	-	-	-	-	-	587
B. BILAN DE L'ACTIF ET DU PASSIF						
Actif						
TOTAL DE L'ACTIF	-	-	-	452	141 341	1 480 108
Passif et surplus						
Passif	-	-	-		2 058	825 385
Surplus (déficit)	-	-	-	452	139 283	654 722
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS (DÉFICIT)	-	-	-	452	141 341	1 480 108

Nouveau Parti Réformiste de l'Ontario	Northern Ontario Heritage Party	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti Pauvre de l'Ontario	Parti progressiste- conservateur de l'Ontario	The Peoples Political Party
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
-	-	1 894 454	-	-	-	-	870 053	-
-	-	578 105	-	-	-	-	222 284	-
-	-	510 167	-	-	-	-	1 120 667	-
-	-	2 820 209	-	-	-			
304	-	794 051	-	-	-	-	174 031	-
597	-	1 743 828	30	-	-	-	1 382 511	-
901	-	2 537 879	30	-	-	-	1 556 542	-
(901)	-	444 847	(30)	-	-	-	656 462	-
	-	42 916		-	-	-	(111 408)	-
3 131	-	2 122 999	602	-	-	-	3 379 468	-
2 231	-	2 610 762	572	-	-	-	3 924 522	-
-	-	829 633		-	-	-	549 922	-
-	-	888 727		-	-	-	318 640	-
-	-	214 838		-	-	-	995	-
-	-	1 933 198	-	-	-	-	869 558	-
-	-	260	-	-	-	-	125	-
-	-	602	-	-	-	-	325	-
-	-	598	-	-	-	-	249	-
2 648	3 215 121	3 215 121	572	-	-	-	4 806 036	-
417	604 359	604 359		-	-	-	881 514	-
2 231	2 610 762	2 610 762	572	-	-	-	3 924 522	-
2 648	3 215 121	3 215 121	572	-	-	-	4 806 036	-

Annexe M : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de campagne des candidats et des associations de circonscription inscrits pour l’élection partielle de Whitby—Oshawa du 11 février 2016

Circonscription électorale	Nom du candidat ou de la candidate	Parti	Revenu incluant les transferts	Revenu excluant les transferts	Dépenses incluant les transferts	Dépenses excluant les transferts	Dépenses assujetties au plafond	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat ou à la candidate	Subvention versée au vérificateur ou à la vérificatrice	Électeurs admissibles	Nombre de bulletins de vote	Pourcentage (p. 100)
100 WHITBY-- OSHAWA	Kevin Clarke	PEO	-	-	-	-	-	143 430	-	1 330	112 055	-	0,00 %
	Lorne Coe	PCP	173 170	90 089	285 670	208 026	135 031	143 430	27 006	2 128	112 055	17 053	52,92 %
	Garry Cuthbert	PEO	-	-	-	-	-	143 430	-	1 330	112 055	52	0,16 %
	James Gault	IND						143 430			112 055	-	0,00 %
	Stacey Leadbetter	GPO	634	600	601	577	444	143 430	-	2 128	112 055	529	1,64 %
	Niki Lundquist	NDP	190 535	73 626	188 135	114 511	111 692	143 430	22 338	2 128	112 055	5 172	16,05 %
	Adam McEwan	LTN						143 430	-	1 330	112 055	109	0,34 %
	Elizabeth Roy	LIB	182 920	62 095	144 367	142 045	128 659	143 430	25 732	2 128	112 055	8 865	27,51 %
	Douglas Thom	FRE	-	-	-	-	-	143 430	-	277	112 055	34	0,11 %
	John Turmel	PAU	-	-	-	-	-	143 430	-	678	112 055	11	0,03 %
	Greg Vezina	NAP	4 532	4 532	4 532	4 532	4 532	143 430	-	1 243	112 055	261	0,81 %
	Above Znoneofthe	IND	-	-	165	165	165	143 430	-	1 328	112 055	140	0,43 %
	No Candidate	PSN	-	-	-	-	-	143 430	-	-	112 055	-	0,00 %
												32 226	100,00 %

Annexe N : Sommaire des données financières extraites des états financiers relatifs à la période de course des candidats à la direction d’un parti

Parti progressiste-conservateur de l’Ontario

Course à la direction du 7 mai 2015

Premier dépôt (du 8 novembre 2014 au 7 juillet 2015)	Revenu	Dépenses	Excédent (déficit)	Subvention des frais d'audit
	\$	\$	\$	\$
Christine Elliott	1 630 051	1 686 460	(56 408)	1 064
Lisa MacLeod	160 948	209 703	(48 755)	1 064
Monte McNaughton	285 941	345 847	(59 906)	1 064
Patrick Brown	1 679 071	2 024 380	(345 309)	1 064
Victor ("Vic") Fedeli	386 300	492 380	(106 080)	1 064

The People's Political Party

Course à la direction du 9 mai 2015

Premier dépôt (du 11 novembre 2014 au 9 juillet 2015)	Revenu	Dépenses	Excédent (déficit)	Subvention des frais d'audit
	\$	\$	\$	\$
Dwight McLean	-	-	-	1 064
Joanne Diplaros	-	-	-	1 064
John Martins	-	-	-	1 064

Annexe O : Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n’ayant pas effectué de dépôt

Course à la direction de 2015

Parti progressiste-conservateur de l’Ontario

Course du 7 mai 2015

États financiers de la première période - Échéance : 9 novembre 2015

Nombre de candidats devant déposer des états

financiers - 5 | 2 - Dépôts tardifs | 0 - Non déposés

Candidate	Date de réception
Lisa MacLeod	18 nov. 2015
Christine Elliott	15 mars 2016

Course à la direction de 2015

The Peoples Political Party

Course du 9 mai 2015

États financiers de la première période - Échéance : 9 novembre 2015

Nombre de candidats devant déposer des états

financiers - 3 | 0 - Dépôts tardifs | 0 - Non déposés

États financiers annuels de 2015 - Partis politiques

Échéance : 31 mai 2016

Nombre de partis politiques devant déposer des états

financiers - 19 | 3 - Dépôts tardifs | 1 - Non déposés

Parti politique	Date de réception
Nouveau Parti Réformiste de l’Ontario	Non déposés
Northern Ontario Heritage Party	10 juin 2016
Parti libertarien de l’Ontario	7 juin 2016
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	6 juin 2016

201États financiers annuels de 2015 - Associations de circonscription

Échéance : 31 mai 2016

Nombre d'associations de circonscription devant déposer des états financiers - 416 | 91 - Dépôts tardifs | 6 - Non déposés

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Parti Vert de l'Ontario	Algoma—Manitoulin	16 juin 2016
	Barrie	13 juin 2016
	Brant	Non déposés
	Bruce—Grey—Owen Sound	22 juin 2016
	Cambridge	7 juin 2016
	Don Valley-Ouest	21 déc. 2016
	Etobicoke—Lakeshore	28 juil. 2016
	Hamilton Mountain	5 août 2016
	Kingston et les Îles	Non déposés
	London-Ouest	Non déposés
	Nepean—Carleton	16 juin 2016
	Niagara-Ouest—Glanbrook	8 juin 2016
	Nickel Belt	15 juin 2016
	Parkdale—High Park	9 juin 2016
	Pickering—Scarborough-Est	24 août 2016
	Thunder Bay—Supérieur-Nord	7 juin 2016
Parti libéral de l'Ontario	Beaches—East York	8 juin 2016
	Brant	3 juin 2016
	Cambridge	15 juin 2016
	Durham	12 juin 2016
	Essex	16 juin 2016
	Etobicoke-Nord	11 juil. 2016
	Halton	5 juil. 2016
	Hamilton-Est—Stoney Creek	3 juin 2016
	Kitchener—Waterloo	13 juin 2016
	Lanark—Frontenac—Lennox et Addington	5 juil. 2016

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Parti libéral de l'Ontario	Leeds—Grenville	8 juil. 2016
	London-Ouest	21 juin 2016
	Markham—Unionville	13 juil. 2016
	Mississauga-Est—Cooksville	23 juin 2016
	Oakville	11 août 2016
	Oxford	14 juin 2016
	Parkdale—High Park	23 juin 2016
	Parry Sound—Muskoka	21 juil. 2016
	Pickering—Scarborough-Est	4 juil. 2016
	Renfrew—Nipissing—Pembroke	22 août 2016
	Sarnia—Lambton	15 juin 2016
	Scarborough—Rouge River	21 juil. 2016
	Simcoe-Nord	2 juin 2016
	Sudbury	2 juin 2016
	Thunder Bay—Atikokan	20 juin 2016
	Toronto-Centre	20 juin 2016
	Welland	22 août 2016
Parti libertarien de l'Ontario	Barrie	23 juin 2016
	Whitby—Oshawa	7 juin 2016
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Bramalea—Gore—Malton	13 juil. 2016
	Brampton—Springdale	22 juin 2016
	Brampton-Ouest	28 juin 2016
	Chatham—Kent—Essex	12 août 2016
	Don Valley-Ouest	17 août 2016
	Durham	18 août 2016
	Elgin—Middlesex—London	23 juin 2016
	Etobicoke—Lakeshore	26 juin 2016
	Etobicoke-Nord	10 août 2016

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Haldimand—Norfolk	8 juin 2016
	Hamilton-Centre	12 juin 2016
	Hamilton Mountain	22 juin 2016
	Huron—Bruce	17 juin 2016
	Kenora—Rainy River	28 juin 2016
	Lambton—Kent—Middlesex	22 juin 2016
	Mississauga—Brampton-Sud	17 août 2016
	Oak Ridges—Markham	4 août 2016
	Peterborough	6 juil. 2016
	Scarborough—Agincourt	20 août 2016
	Sudbury	28 juin 2016
	Toronto-Centre	23 juin 2016
	Trinity—Spadina	17 juin 2016
	Welland	23 juin 2016
	York—Simcoe	17 août 2016
Northern Ontario Heritage Party	Timiskaming—Cochrane	3 juin 2016
Nouveau Parti Réformiste de l'Ontario	Brampton—Springdale	Non déposés
	Mississauga-Est—Cooksville	6 juin 2016
	Ottawa-Sud	Non déposés
	Ottawa—Vanier	Non déposés
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Beaches—East York	11 août 2016
	Bramalea—Gore—Malton	23 juin 2016
	Burlington	14 juil. 2016
	Guelph	30 juin 2016
	Huron—Bruce	14 juil. 2016
	Kitchener-Centre	27 juil. 2016
	Lambton—Kent—Middlesex	17 août 2016
	Lanark—Frontenac—Lennox et Addington	15 juil. 2016

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Markham—Unionville	16 juil. 2016
	Nepean—Carleton	11 juil. 2016
	Oshawa	1 juin 2016
	Ottawa-Sud	17 août 2016
	Scarborough—Rouge River	15 juil. 2016
	Sudbury	19 juil. 2016
	Thunder Bay—Atikokan	3 juin 2016
	Trinity—Spadina	12 août 2016
	Vaughan	1 sept. 2016
	Welland	11 juil. 2016
	Windsor-Ouest	15 août 2016
	York-Sud—Weston	7 juil. 2016
The Peoples Political Party	Scarborough-Agincourt	13 juin 2016
	Toronto-Centre	13 juin 2016
	York-Ouest	13 juin 2016

Élection partielle de 2015 à Simcoe-Nord
3 septembre 2015

États financiers de la campagne - Partis politiques

Échéance : 3 mars 2016
Nombre de partis politiques devant déposer des états financiers - 19 | 5 - Dépôts tardifs | 1 - Non déposés

Parti politique	Date de réception
Nouveau Parti Réformiste de l'Ontario	Non déposés
Northern Ontario Heritage Party	16 mars 2016
Parti libertarien de l'Ontario	18 mars 2016
Ontario Moderate Party	21 mars 2016
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	18 mars 2016
Parti Trillium de l'Ontario	17 avril 2016

États financiers de la campagne - Associations de circonscription

Échéance : 3 mars 2016
Nombre d'associations de circonscription devant déposer des états financiers - 4 | 1 - Dépôts tardifs | 0 - Non déposés

Parti politique	Date de réception
Parti Vert de l'Ontario	4 mars 2016

États financiers de la campagne - Candidats

Échéance : 3 mars 2016
Nombre de candidats devant déposer des états financiers - 8 | 1 - Dépôts tardifs | 1 - Non déposés

Parti politique	Candidat	Date de réception
Nouveau Parti Réformiste de l'Ontario	James Gault	Non déposés
Parti libertarien de l'Ontario	Darren Roskam	20 mars 2016

Rapports sur la publicité - Tiers annonceurs

Échéance : 3 mars 2016
Nombre de tiers devant déposer des rapports - 2 | 0 - Dépôts tardifs | 0 - Non déposés

Élection partielle de 2016 à Whitby—Oshawa
11 février 2016

États financiers de la campagne - Partis politiques

Échéance : 11 août 2016
Nombre de partis politiques devant déposer des états financiers - 18 | 2 - Dépôts tardifs | 0 - Non déposés

Parti politique	Date de réception
The Peoples Political Party	22 août 2016
Parti Trillium de l'Ontario	29 août 2016

États financiers de la campagne - Associations de circonscription

Échéance : 11 août 2016
Nombre d'associations de circonscription devant déposer des états financiers - 6 | 3 - Dépôts tardifs | 0 - Non déposés

Parti politique	Date de réception
Parti libertarien de l'Ontario	12 août 2016
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	12 sept. 2016
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	11 oct. 2016

États financiers de la campagne - Candidats

Échéance : 11 août 2016
Nombre de candidats devant déposer des états financiers - 12 | 0 - Dépôts tardifs | 1 - Non déposés

Parti politique	Candidat	Date de réception
Indépendant	James Gault	Non déposés

Rapports sur la publicité - Tiers annonceurs

Échéance : 11 août 2016
Nombre de tiers devant déposer des rapports - 2 | 0 - Dépôts tardifs | 0 - Non déposés

Annexe P : Exigence relative aux rapports sur l’accessibilité pour les élections partielles de 2015-2016

Exigence de publication d'un rapport sur l'accessibilité en vertu de l'article 67.2 de la Loi électorale – Élections partielles du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016
Simcoe-Nord (3 septembre 2015)
Whitby—Oshawa (11 février 2016)

Texte relatif aux exigences	Résumé
Paragraphe 67.2 (1) et (2) Après chaque élection, le directeur général des élections (GDE) doit rédiger un rapport sur les questions d’accessibilité. Ce rapport doit être inclus dans le rapport sur les élections* ou dans le prochain rapport annuel	Le rapport du DGE sur les questions d’accessibilité, exigé par l’article 67.2 de la <i>Loi électorale</i>, s’articule autour des renseignements ci-dessous. La Loi électorale contient un certain nombre de dispositions relatives à l’accessibilité. La <i>Loi de 2005 sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario</i> inclut également des dispositions portant sur l’accessibilité des élections. Aux termes du <i>Code des droits de la personne</i> et de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>, Élections Ontario est tenu d’organiser des élections dans la province et de mener à bien ses activités quotidiennes en veillant à éviter toute discrimination. La mission d’Élections Ontario est de préserver l’intégrité et l’accessibilité du processus électoral et d’administrer les élections de façon efficace, équitable et impartiale. Nous souscrivons aux principes d’accessibilité énoncés dans notre Politique d’accessibilité pour les services à la clientèle, dans notre Directive relative à la politique sur les normes d’accessibilité intégrées et dans notre Plan d’accessibilité pluriannuel. Ces principes garantissent que nous fournissons des biens et des services intégrés pour les personnes handicapées d’une manière respectueuse de leur dignité et de leur autonomie, et que nous leur offrons les mêmes possibilités qu’aux autres. À cette fin, nous continuons d’intégrer l’accessibilité dans la planification de nos mesures de modernisation et de transformation de la prestation des services électoraux.

Texte relatif aux exigences	Résumé
Sous-alinéa 67.2 (1)a) (i) Résumé de la rétroaction sur l’accessibilité des services à la clientèle.	Élections Ontario sollicite la rétroaction de tous les Ontariens et Ontariennes sur les services à la clientèle, y compris ceux qui sont offerts aux personnes handicapées. Sur chaque lieu de vote, y compris dans les bureaux du directeur du scrutin et dans les bureaux de vote par anticipation, des Formulaires de rétroaction sur les services à la clientèle et des Boîtes pour rétroaction sont mis à disposition. Les membres du personnel électoral vérifient le contenu des boîtes tout au long du scrutin pour déterminer les problèmes qui peuvent être résolus immédiatement et ceux auxquels il convient d’apporter une réponse ultérieurement. Certains éléments de rétroaction sont également fournis oralement. En outre, certains électeurs communiquent directement avec le bureau central d’Élections Ontario par courriel, courrier ou téléphone pour fournir une rétroaction. Le 11 février 2016, Élections Ontario a mis en œuvre un projet pilote portant sur un modèle de dotation technologique pendant l’élection partielle de Whitby—Oshawa. Nous sommes passés d’un processus de vote sur documents papier à un processus prêt à être automatisé grâce à l’intégration de la technologie. L’objectif était de réduire le personnel et d’améliorer l’accessibilité des élections ontariennes en mettant plus largement à disposition les technologies d’aide au vote. Le projet pilote a également permis de poser des jalons dans la mise en place de services modernes grâce auxquels les électeurs peuvent choisir de quelle manière voter, et par quel moyen. Parmi les électeurs sondés, 96 p. 100 trouvaient que la technologie était conviviale, et 92 p. 100 étaient favorables à l’utilisation d’une technologie similaire dans les élections à venir. La rétroaction des membres du personnel électoral a également été positive, car 89 p. 100 appuyaient l’utilisation d’une technologie similaire dans les élections à venir et 87 p. 100 trouvaient qu’elle était conviviale. Malgré l’ajout de la nouvelle technologie, la confiance du public en la capacité de protéger l’intégrité du processus de vote est restée à un niveau élevé. En effet, 93 p. 100 des électeurs sondés étaient d’accord avec le fait que l’intégrité avait été préservée. Le projet a amélioré les conditions de vote des électeurs, en accélérant l’obtention des bulletins de vote et en supprimant les principales frustrations. Nous avons recueilli quelques commentaires précisant que la signalisation était difficile à voir à cause de la flèche d’orientation en blanc.

Texte relatif aux exigences	Résumé
Sous-alinéa 67.2(1)a)(ii) Réponse à la rétroaction, y compris les mesures prises pour réagir suite à la rétroaction négative.	Suite à la rétroaction fournie au sujet des lieux de vote, les membres du personnel électoral, les électeurs et les membres du personnel électoral en poste le jour du scrutin ont fourni des conseils aux directeurs du scrutin concernant les mesures permettant d’améliorer l’accessibilité sur les lieux de vote à l’avenir. Nous améliorons la signalisation en la mettant en noir et blanc afin de présenter un meilleur contraste. Toute la rétroaction sera prise en compte dans le cadre de la préparation et de la planification des prochaines élections en 2018 et des autres élections à venir.

Texte relatif aux exigences	Résumé
Alinéa 67.2(1)b) Résumé des rapports sur l’accessibilité rédigés par les directeurs du scrutin	Les directeurs du scrutin s’efforcent de faire en sorte que les élections soient le plus accessible possible. Les directeurs du scrutin ont abordé plusieurs aspects de l’accessibilité des élections dans les rapports qu’ils ont présentés après les deux élections partielles • Tous les membres du personnel ont suivi une formation pour fournir des services de façon accessible et sont habilités à le faire. • Des appareils ou accessoires fonctionnels étaient disponibles pour les électeurs handicapés, qui ont notamment pu utiliser des feuilles grossissantes, des crayons à prise facile et des gabarits de bulletin de vote, de façon proactive ou sur demande. • Les options de vote par bulletin spécial incluent la possibilité de demander une visite à domicile, si l’électeur a besoin d’aide en raison d’un handicap ou d’une incapacité de lire ou d’écrire et si le fait de se rendre au bureau du directeur du scrutin lui causerait une difficulté excessive. Des électeurs ont voté à domicile, et les agents préposés aux bulletins de vote spéciaux leur ont apporté un soutien consistant par exemple à leur lire le nom des candidats à haute voix, à aider certains d’entre eux à marquer le bulletin de vote, ou à leur fournir des appareils ou accessoires fonctionnels pour qu’ils puissent marquer plus facilement le bulletin de vote de façon autonome. • Au cours l’élection partielle de Whitby—Oshawa, les technologies d’aide au vote ont été proposées dans le bureau électoral et le bureau satellite. Au cours l’élection partielle de Simcoe-Nord, les technologies d’aide au vote ont été proposées dans le bureau électoral et le bureau satellite. • Chacun de ces lieux était conforme aux Normes d’accessibilité des bureaux de vote d’Élections Ontario. Alors que certains lieux ont pu être utilisés en l’état, il a fallu, dans d’autres cas, prendre des mesures correctives pour satisfaire à ces normes, par exemple en installant des rampes, des seuils de porte inclinés, des tapis, des balises de stationnement ou une signalisation. Des préposés à l’accueil ont travaillé afin de s’assurer que les lieux de vote étaient accessibles à tous les électeurs. • D’autres mesures d’adaptation ont été prises quand la situation l’imposait, par exemple en transportant l’urne à l’extérieur. • Les membres du personnel ont également pris des mesures supplémentaires pour garantir l’accessibilité des électeurs, par exemple en fournissant des documents ou des renseignements dans des formats accessibles, en leur lisant le nom des candidats à haute voix, en promouvant le vote par bulletin spécial à domicile dans les résidences hébergeant des groupes de population cibles, en suivant une formation supplémentaire et en travaillant avec des groupes d’intervenants.

Texte relatif aux exigences	Résumé
Alinéa 67.2(1)d	Élections Ontario embrasse l'objectif de prévenir et de supprimer les obstacles et a réalisé d'importants progrès dans l'organisation d'élections plus accessibles. Nous avons pris un certain nombre de mesures pour lutter contre les obstacles à l'accessibilité et traiter les autres questions d'accessibilité :
Résumé des mesures prises pour lutter contre les obstacles à l'accessibilité et traiter les autres questions d'accessibilité.	• Politiques en matière d'accessibilité et plans d'accessibilité • Guide sur les normes d'accessibilité pour les communications • Processus de rétroaction accessible • Supports de substitution • Appareils ou accessoires fonctionnels sur les lieux de vote, p. ex. des feuilles grossissantes, des crayons à prise facile, des gabarits de bulletin de vote en braille • Technologie d'aide (fonctionnelle) au vote • Enregistrement vocal de la brochure d'information à l'intention des ménages et version en gros caractères • Taille de la police sur les bulletins de vote • Autorisation de voter – transferts vers un autre lieu de vote • Sous-titrage codé des publicités • Réalisation du Plan d'accessibilité pluriannuel 2011-2016 • Formation relative à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle et aux Normes d'accessibilité intégrées • Audiovision • Mesures d'adaptation pour les employés • Processus visant les électeurs sans-abri • Interprètes • Cas où l'urne peut être déplacée • Avis de perturbation • Cartes d'Avis d'enregistrement • Programme de sensibilisation • Adoption d'un langage simple dans les communications • Publicité à la radio • Remboursement du coût des services d'un interprète en langage ASL • Animaux d'assistance • Vote par bulletin spécial à renvoyer par la poste • Vote par bulletin spécial à domicile • ATS à la disposition des électeurs sourds de naissance, devenus sourds ou malentendants • Aide d'un ami ou d'une personne de soutien pour voter • Vote par la poste et visites à domicile • Bureaux de vote dans les hôpitaux et les autres établissements de soins • Site Web accessible – WCAG 2.0, Niveau A • Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail

Texte relatif aux exigences	Résumé
Alinéa 67.2(1)e	Comme expliqué dans son <i>plan stratégique 2013-2017</i> , Élections Ontario embrasse l'objectif d'établir des services modernes pour les Ontariennes et Ontariens qui donnent la priorité aux besoins des électeurs. Nous entendons miser sur nos réussites passées et sur nos forces pour améliorer le processus électoral dans la province de l'Ontario. Nous devons faire en sorte que nos processus favorisent l'inclusivité et que les obstacles soient supprimés.
Recommandations à l'égard des obstacles que le DGE estime appropriées	Notre but est de collaborer avec les intervenants afin d'élaborer un processus électoral permettant de fournir aux Ontariennes et Ontariens un éventail de services d'une façon moderne, accessible, sûre, sécuritaire et transparente, qui préserve la confidentialité du vote. Le processus du projet pilote automatisé mis en place pendant l'élection partielle de Whitby—Oshawa a été un succès. Les électeurs ont bénéficié de meilleures conditions de vote en étant servis par n'importe quel membre du personnel électoral disponible au lieu de devoir attendre dans une file à un bureau de vote particulier. En outre, les besoins en personnel ont baissé de 41 p. 100. Grâce au modèle automatisé, Élections Ontario peut affecter son personnel de façon plus efficace, améliorer les conditions de vote vécues par les électeurs et protéger l'intégrité du processus. Pour les futures élections, Élections Ontario recommandera le modèle de dotation technologique afin de continuer d'éliminer les obstacles.

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]



**Elections
Ontario**

**51, promenade Rolark
Toronto (Ontario) M1R 3B1**

**1-888-668-8683
1-888-292-2312 (ATS)**

**info@elections.on.ca
elections.on.ca**

Also available in english
Disponible dans des formats
accessibles sur demande.

